



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 11 juin 2014 – n°80/H030

COMMISSION « DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

Réunion du 29 avril 2014

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	29
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	30

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROJET D'AVIS

Commission Démographie et questions sociales

29 avril 2014

Avis proposés au Conseil

Avis n° 1

Le suivi détaillé des propositions du rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales » a permis au Conseil d'évaluer les avancées dans sa mise en œuvre et confirme que la très grande majorité des recommandations du rapport ont été accomplies ou sont en cours de réalisation. Sur la base de ce premier échange, le conseil recommande de renouveler cet exercice de suivi et d'actualisation à intervalle régulier en pointant les sujets sur lesquels des progrès restent à faire, notamment en matière de facilité d'accès à l'information, d'analyse des trajectoires et de fraîcheur des données.

Référence : avis général de moyen terme n° 1 et 11, avis de moyen terme n° 7 de la commission "Démographie"

Avis n° 2

Le Conseil a pris connaissance des orientations figurant dans le rapport du Haut Conseil de la famille (HCF) relatif aux ruptures familiales. Il souligne que les préoccupations d'un meilleur suivi des conséquences des ruptures rejoignent celles du Conseil.

Il souhaite continuer à être informé des avancées comme le prévoit le HCF.

Référence : avis général de moyen terme n° 9, avis de moyen terme n° 1 et n° 7 de la commission "Démographie"

Avis n° 3

Le Conseil soutient la recommandation du Haut Conseil de la famille de suivre de façon régulière les trajectoires de mises en couple et de ruptures et leurs conséquences.

Il préconise de poursuivre les exploitations prévues sur les sources fiscales ou autres sources administratives permettant de suivre ces trajectoires.

Avant d'envisager de nouvelles enquêtes auprès des ménages, il invite la statistique publique à expertiser les utilisations possibles des enquêtes existantes, puis leurs adaptations éventuelles.

Il recommande de préparer un nouvel échange avec les utilisateurs sur ces questions dans des formes qui restent à définir.

Référence : avis général n° 9 de moyen terme, avis de moyen terme n° 1 et n° 7 de la commission "Démographie"

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

- 29 avril 2014 -

Président :

Rapporteur : Fabrice LENGART, Directeur des statistiques démographiques et sociales (Insee-DSDS)

Responsable de la commission : Dominique ROUAULT (01 41 17 38 59)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	6
I. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DE PROJETS D'ENQUETES.....	6
II. POINT D'INFORMATION SUR LE MOYEN TERME 2014-2018 DU CNIS.....	10
III. PREMIER THEME D'ECHANGES : EGALITE FEMMES/HOMMES.....	17
IV. DEUXIEME THEME D'ECHANGES : RUPTURES FAMILIALES.....	19
V. DEMANDES D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951.....	27
CONCLUSION.....	27

Liste des participants

ACCARDO	Jérôme	Insee - Statistiques démographiques et sociales
ALLAIN	Dominique	Conseil national de l'information statistique
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Cnis
BELLOC	Brigitte	Insee - Inspection générale
BENARD	Christel	Fédération bancaire française
BERGER	Emmanuel	Insee - Département des comptes nationaux
BOBBIO	Myriam	Union nationale des associations familiales
BOUVIER	Gérard	Ministère de l'intérieur - Département statistiques, études et documentation
BREUIL	Pascale	Insee - Statistiques démographiques et sociales
BUFFETEAU	Sophie	Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports
BURON	Maël-Luc	Insee - Statistiques démographiques et sociales
CABANAL	Jocelyne	Confédération française démocratique du travail
CARRASCO	Valérie	Ministère de la justice - Sous-direction de la statistique et études
CASES	Chantal	Institut national des études démographiques
CHAMBAZ	Christine	Caisse nationale des allocations familiales
FIRDION	Jean-Marie	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs
FLEUREUX	Raphaëlle	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs
FREYSSINET	Jacques	Centre d'études de l'emploi
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GONZALEZ	Lucie	Haut conseil à la famille
GUIMARD	Philippe	Confédération générale du travail - Force ouvrière
HOUDRÉ	Cédric	Insee - Statistiques démographiques et sociales
HUGUIN	Caroline	Association Élu-es contre la violence faites aux femmes
JALUZOT	Laurence	Insee - Statistiques démographiques et sociales
KAHN	Elisabeth	Solidarités Nouvelles face au Chômage
LANTIN	Henriette	Conseil national de l'information statistique
LATOURES	Aurélié	Ministère affaires sociales et santé - Direction générale de la cohésion sociale
LENGLART	Fabrice	Insee - Statistiques démographiques et sociales
LIXI	Clotilde	Ministère de la justice - Sous-direction de la statistique et études
LOUM	Aïssatou	Office français de l'immigration et de l'intégration
MARC	Céline	Haut conseil à la famille
MENANTEAU	Mathilde	Union sociale pour l'habitat
PONTHIEUX	Sophie	Insee - Statistiques démographiques et sociales
REQUIER	Corinne	Conseil national de l'information statistique
RICARD	Alexia	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs
ROUAULT	Dominique	Conseil national de l'information statistique
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail
TOMASINI	Magda	Min. Affaires sociales et santé - Direction recherche, études, évaluation et statistiques
ZOLOTOUKHINE	Erik	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Pierre AUDIBERT.

INTRODUCTION

Pierre AUDIBERT, Cnis

Françoise Bouygar, la présidente de cette commission, a été nommée Directrice de l'animation de la recherche, des études et des statistiques au ministère de l'Emploi et du Travail. Cette fonction se révèle incompatible avec la présidence d'une commission. Son remplaçant n'ayant pas encore été désigné, je ferai office de président pour cette réunion. Par ailleurs, le Cnis se renouvelle et le ministre a proposé de nommer Yannick Moreau à la présidence du Cnis, après consultation et approbation par le bureau. Je tiens également à saluer l'arrivée de Dominique Allain, qui remplace Dalila Vienne en tant que secrétaire générale adjointe du Cnis. Je dois enfin vous annoncer que c'est la dernière réunion de Dominique Rouault, dont je tiens à saluer la compétence et l'apport important à nos travaux.

I. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DE PROJETS D'ENQUETES

1. Réédition d'enquêtes déjà réalisées

Enquête sur la participation sociale et culturelle – SRCV module 2015

Cédric HOUDRÉ, Insee

L'enquête SRCV est soumise à un règlement européen global. Chaque module secondaire est également soumis à un règlement européen spécifique. Le module secondaire proposé pour 2015 a trait à la participation sociale et culturelle. Ce thème a déjà fait l'objet d'une collecte en 2006 et a donné lieu à diverses publications au niveau européen comme au niveau français, notamment dans la revue *France Portrait social* sur les fréquences des relations avec les proches, ou dans des ouvrages du département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture dans les *Chiffres clés* par exemple. Nous avons veillé à mettre en œuvre ce module en l'articulant avec l'existant et sans redondance, puisque ces questions sont déjà en partie abordées tous les trois ans dans les modules Indicateurs sociaux qui traitent des questions de santé, vie associative, relations professionnelles et participation sociale pour le premier, de sport et loisirs pour le second et de mobilité sociale et des contacts avec les proches pour le dernier.

Bernard SUJOBERT, CGT

Je tiens à excuser Denis Durand qui ne peut être présent aujourd'hui. Parmi les thèmes de la participation sociale, la participation au syndicalisme est-elle prise en compte ? N'est-il pas regrettable que cette enquête se limite au champ métropolitain ? L'exploitation des résultats envisagée paraît un peu timide. Vous indiquez en effet que les résultats « *pourront donner lieu à des études publiées* ». Soyez plus précis, elles doivent donner lieu à des publications un peu plus fournies.

Cédric HOUDRÉ

Les questions de participation à des organisations syndicales ont été abordées par le passé. La Dares avait pour projet d'exploiter l'enquête SRCV sur ces questions. J'ignore si ces questions sont présentes dans le module 2015, mais je peux vous transmettre la réponse ultérieurement. Le questionnaire aborde le bénévolat formel et informel, la participation sociale et les relations avec les proches, les amis et les voisins. S'agissant du champ géographique, nous consentons, au sein de ma division des efforts pour réaliser des extensions géographiques permettant de couvrir la France entière. Il s'avère néanmoins compliqué de gérer ces extensions, eu égard à la charge de travail qu'elles occasionnent dans les DOM. Nous avons donc été contraints de procéder à un arbitrage concernant l'enquête SRCV. Quant à notre volonté de publication, SRCV constitue une enquête très transversale dans ses thématiques. Les statisticiens publics et les chercheurs doivent se saisir de tous les thèmes abordés pour les exploiter. Nous cherchons bien à mettre à disposition une enquête qui couvre des thèmes très larges de conditions de vie pour faire avancer la connaissance statistique.

Pierre AUDIBERT

Je propose que les informations demandées soient transmises après la réunion.

La commission émet un avis d'opportunité favorable sur le projet d'enquête sur la participation sociale et culturelle – SRCV module 2015.

Enquête Patrimoine – modules complémentaires 2015-2016**Pierre AUDIBERT**

Cette enquête a reçu un avis d'opportunité favorable l'an dernier, mais nous devons nous prononcer aujourd'hui sur l'adjonction de deux modules complémentaires.

Cédric HOUDRÉ

Ce point a été sollicité par le Comité du label. L'an dernier, j'avais présenté le projet d'enquête sur le patrimoine. Vous aviez accordé à ce dispositif un avis d'opportunité favorable. Les enquêtes principales se déroulent tous les trois ans. La prochaine aura lieu sur le terrain fin 2014 et la suivante se tiendra fin 2017. Pour garantir au mieux la qualité de l'enquête, notamment dans sa dimension longitudinale, le projet prévoit la conduite d'enquêtes intermédiaires relativement courtes entre chaque interrogation principale, c'est-à-dire fin 2015 et fin 2016, pour garder le contact et s'assurer de la participation dans la durée des ménages ou des individus. Ces enquêtes doivent se dérouler sous le format web/papier afin de limiter les coûts. L'interrogation devrait durer 10-15 minutes. Pour l'enquête 2015, il est prévu d'aborder le thème de l'aversion au risque, un thème traité depuis les enquêtes Patrimoine de 1998. Ce thème est désormais sorti de l'enquête principale pour alléger son questionnaire et recueillir des informations sur la préférence individuelle face au risque, des données importantes pour comprendre les comportements des individus vis-à-vis de leur patrimoine. Le Comité du label doit examiner le contenu de cette enquête intermédiaire en juin prochain. L'avis d'opportunité accordé l'an dernier sur le projet global d'enquête en panel ne mentionne pas expressément les enquêtes intermédiaires. Le Comité du label souhaite donc que cet avis soit étendu plus explicitement. Le thème 2015 est fixé. Le thème pour l'enquête 2016 n'est en revanche pas encore défini. Nous sollicitons plutôt un avis sur le principe de ces enquêtes complémentaires.

Pierre AUDIBERT

Ce système est inhabituel, mais raisonnable. Pour l'enquête complémentaire 2016, je propose qu'une description des thèmes abordés soit transmise aux membres de la Commission une fois ce thème défini. L'autorisation de principe accordée à cette enquête sera confirmée lorsque les informations sur son contenu auront été communiquées.

La commission émet un avis d'opportunité favorable sur le projet d'enquêtes complémentaires à l'enquête Patrimoine.

2. Reconduction d'enquêtes existantes**Indice des prix à la consommation IPC – années 2015 à 2019****Laurence JALUZOT, Insee**

Il s'agit d'une demande de renouvellement de l'enquête pour la période 2015-2019. L'indice des prix à la consommation constitue l'instrument officiel de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer entre deux périodes données la variation moyenne des prix de biens et de services consommés par les ménages. Il fait l'objet d'une collecte mensuelle ou deux fois par mois pour les produits frais, réalisée par les enquêteurs de l'Insee dans différents points de vente de la France métropolitaine et des DOM. 120 000 séries sont collectées tous les mois par les enquêteurs. En parallèle, 100 000 tarifs sont directement collectés par la division des prix à la consommation et le pôle prix à la consommation situé à Bordeaux. L'Insee publie les indices de prix à la consommation chaque mois au niveau des 161 regroupements et une fois l'an au niveau des 305 postes de la nomenclature. La nomenclature de base est fondée sur la déclinaison européenne de la nomenclature internationale COICOP.

L'enquête IPC permet également la production de l'indice des prix harmonisé ou IPCH, prévu par les règlements européens ainsi que la production de l'indice des prix des produits de grande consommation dans la grande distribution. Actuellement, la base en vigueur date de 1998. Un changement de base interviendra au 1^{er} janvier 2016, avec la mise en production d'un IPC en base 2015. Ce changement vise à introduire une nouvelle version de la nomenclature européenne COICOP, dans son niveau 4 plus fin. Il implique une révision de la liste des postes et des variétés correspondantes. Par ailleurs, l'échantillon actuel d'agglomérations visées par les enquêteurs de l'Insee se révèle plutôt ancien, puisqu'il est basé sur le recensement de 1990. La révision de cet échantillon des agglomérations de collecte est donc en cours pour prendre en compte les données les plus récentes du recensement et de la répartition de la consommation sur le territoire, en utilisant notamment les enquêtes Budget des familles. Enfin, nous avons introduit certaines modifications méthodologiques concernant le suivi des produits saisonniers volatils, c'est-à-dire les produits frais (légumes, poissons, crustacés, fleurs et plantes).

Bernard SUJOBERT

Le dernier élément de contexte que vous n'avez pas évoqué concerne les informations issues des tickets de caisse. Il existe forcément un lien ce projet et les modifications que vous venez de présenter. Par ailleurs, nos collègues nous ont fait part de visites organisées actuellement dans les directions régionales pour expliquer les changements. Ils espèrent qu'il ne se produira pas de ruptures de séries ou du moins qu'elles seront traitées le plus convenablement possible.

Laurence JALUZOT

Nous y veillerons, surtout sur un indicateur aussi important et visible. Nous nous rendons effectivement dans toutes les directions régionales pour communiquer sur ce changement de base, qui entraîne quand même un choc pour les enquêteurs comme pour les équipes en région.

Fabrice LENGART

Le projet d'intégration des données de caisse dans l'IPC est en cours. Nous sommes en phase d'expérimentation. Ce projet se poursuit indépendamment du changement de base. Lorsque nous serons en mesure de le faire, cette intégration des données de caisse ne changera pas la nature de la base. Les deux projets peuvent donc suivre leur cours en parallèle sans difficulté.

La commission émet un avis d'opportunité favorable sur le dispositif d'enquête pour l'indice des prix à la consommation – années 2015 à 2019.

Enquête de comparaison spatiale des prix, mars 2015

Laurence JALUZOT

La dernière enquête de cette nature a eu lieu en 2010. Sa nouvelle édition doit intervenir en mars 2015. Cette enquête répond au besoin exprimé par le ministère de l'Outre-mer et les comptes nationaux et à un engagement pris par l'Insee lors de l'enquête 2010 d'adopter un rythme plus régulier et au moins quinquennal. Elle a pour but de comparer les niveaux de prix à la consommation entre les territoires, sur des produits aussi identiques que possible, à l'image de l'enquête sur les parités de pouvoir d'achat entre pays conduite par Eurostat. Nous incluons des écarts de niveau de prix par grande fonction de consommation entre chaque département d'outre-mer et le territoire métropolitain.

Comme en 2010, une comparaison sera réalisée entre la Corse et les autres territoires métropolitains et pour répondre à la demande européenne d'estimation de coefficients spatiaux pour l'enquête Parité de pouvoir d'achat, nous effectuerons également une comparaison entre l'Île-de-France et les autres territoires métropolitains. Cette enquête s'appuie sur des relevés effectués dans le cadre de l'IPC. Pour obtenir les produits les plus comparables possible entre les différents territoires, un complément d'enquête terrain spécifique se révèle nécessaire. L'enquête sera menée sur un mois seulement, en mars 2015, par les enquêteurs de l'Insee.

Bernard SUJOBERT

Ce projet avait été approuvé et appuyé par la CGT voilà cinq ans avant la campagne comparable précédente. Il intervenait après les mouvements en Guadeloupe. Nous nous étonnons toutefois du nombre réduit de publications réalisées suite à l'enquête de 2010. Un Insee Première est paru au cours de l'été

2010, mais n'a pas été suivi d'autres travaux. J'imagine que vous vous êtes appuyés sur le retour d'expérience de cette précédente enquête. Le faible intérêt porté aux disparités de niveaux de prix entre les différents territoires est frappant, mais il est peut-être dû au fait que ce projet d'enquête n'a jamais été vraiment présenté aux personnes les plus concernées. Nous proposerions donc qu'il soit présenté à la Commission Territoires afin d'en cerner l'intérêt. Cela pourrait vous conduire à modifier le plan de publication et de mise à disposition, en fonction de l'intérêt des représentants des territoires.

Fabrice LENGART

L'enquête 2010 a donné lieu à une publication certes synthétique, mais qui répondait à la commande, tendant à mesurer les niveaux de prix entre les DOM, la Corse et le territoire métropolitain. L'enquête sert à cette comparaison et seulement à cela. Il ne faut pas croire que le supplément de relevés de prix réalisé à cette occasion permet d'offrir une vision plus détaillée des niveaux de prix sur les territoires ruraux et urbains. L'enquête n'est pas conçue dans cette optique. La seule solution pour avancer dans cette direction réside dans l'utilisation des données de caisse. Nous pourrions néanmoins prévoir une présentation au profit de la commission Territoires. La demande d'enquête se révèle très forte, renouvelée par les cinq DOM, puisque nous allons désormais conduire cette enquête à Mayotte, et par les autorités locales corses. Nous visons une publication sensiblement analogue à la précédente. Dans l'édition 2010, nous nous étions efforcés d'assurer la comparabilité des résultats par rapport aux exercices précédents, réalisés sur des échelles de temps plus éloignées et selon des méthodologies imparfaitement comparables. Pour l'exercice 2015, nous pouvons espérer que la comparaison avec l'enquête 2010 se révélera plus solide puisqu'il s'agit d'une réplique de celle-ci.

Pierre AUDIBERT

Je retiens la suggestion de Bernard Sujobert et proposerai au Président de la commission Territoires d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion, qui se tiendra le 26 juin prochain.

La commission émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête de comparaison spatiale des prix.

Enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat

Enquête sur les loyers auprès des bailleurs sociaux

Pierre AUDIBERT

Ces deux enquêtes n'appellent pas vraiment de présentation. Toutes les informations figurent dans les documents préalables. Dans l'enquête sur les loyers auprès des bailleurs sociaux, il s'agit de collecter directement les loyers auprès des bailleurs sociaux.

Bernard SUJOBERT

Je m'interroge sur l'enquête sur les parités de pouvoir d'achat assise sur une collecte circonscrite à l'agglomération parisienne, alors qu'elle sert pour la décomposition volume/prix du PIB.

Emmanuel BERGER, SOeS

Nous procédons en effet à une collecte sur l'agglomération parisienne, mais produisons des résultats grâce aux coefficients spatiaux produits par l'enquête spatiale, améliorée par son extension au territoire des DOM.

La commission émet un avis d'opportunité favorable sur l'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat et sur l'enquête sur les loyers réalisée auprès des bailleurs sociaux.

Enquête Budget des familles 2016-2017

Maël-Luc BURON, Insee

L'enquête Budget des familles est conduite auprès des ménages et vise à mesurer leur consommation et leur budget (dépenses, ressources, autoconsommation, avantages en nature) à un niveau microéconomique. Cette enquête est conduite dans la plupart des pays. Elle est réalisée en France tous les cinq ans depuis 1979 dans sa forme actuelle. La dernière s'est déroulée d'octobre 2010 à octobre 2011 et jusqu'à décembre 2011 pour Mayotte.

L'enquête Budget des familles tient une place centrale dans le dispositif statistique de l'Insee. Elle produit notamment des données nécessaires à la comptabilité nationale comme la pondération d'indices, les clés de partage entre la consommation des ménages et la consommation des autres agents, des clés de répartition pour les comptes par catégorie de ménage, mais aussi des données pour l'indice des prix. Outre les informations générales qu'elle produit sur les niveaux et la structure de consommation par caractéristique des ménages, l'enquête permet de traiter les questions relevant de la microéconomie et de la consommation. Elle permet notamment des calculs d'élasticité de la demande pour différents produits, l'évaluation de l'impact de la fiscalité indirecte ou des dépenses énergétiques. Elle est ainsi utilisée par de nombreux organismes extérieurs, les SSM, les services administratifs, les organismes internationaux, le monde de la recherche ou des bureaux d'études.

Cette enquête n'est pas soumise à un règlement européen, mais elle fait l'objet d'un engagement informel (Gentlemen's agreement) envers Eurostat, qui prévoit une collecte au moins tous les cinq ans. De toutes les enquêtes réalisées par l'Insee, l'enquête Budget des familles constitue sans doute l'une des plus contraignantes pour les ménages. L'édition 2010-2011 a cependant introduit une simplification importante avec le passage de trois à deux visites et une collecte des revenus par appariement avec les sources fiscales et sociales. Ainsi, les ménages sont interrogés en face à face en deux visites d'une heure chacune et il leur est demandé de noter durant une semaine toutes leurs dépenses dans un carnet de comptes. La cible recouvre environ 15 000 ménages répondants, 10 000 en métropole et 1 000 par DOM.

Nous sollicitons un avis d'opportunité pour la réédition de cette enquête pour les années 2016-2017. L'enquête restera dans ses principales caractéristiques très comparable aux précédentes. Nous maintenons sans changement notable le dispositif 2010-2011, ce qui permettra de limiter les coûts de conception et de réutiliser les traitements statistiques élaborés précédemment. Il devrait donc en résulter une mise à disposition des résultats plus rapide.

Pierre AUDIBERT

Cette enquête est renouvelée à la marge.

La commission émet un avis d'opportunité favorable sur le projet d'enquête Budget des familles 2016-2017.

II. POINT D'INFORMATION SUR LE MOYEN TERME 2014-2018 DU CNIS

1. Les axes directeurs des avis du moyen terme et leurs modalités de suivi

Pierre AUDIBERT

La commission a discuté le moyen terme le 4 juin 2013 puis le 7 novembre en intercommission avec la commission Emploi et qualifications. Trois rencontres ont eu lieu durant l'année, dont une relative aux trajectoires le 1^{er} octobre. C'est à partir de ces travaux que des avis de moyen terme ont été élaborés puis présentés au bureau du Cnis le 4 décembre. La liste des avis définitifs a été présentée le 30 janvier 2014 à l'assemblée plénière qui a formellement entériné ces avis. C'est dans ces avis de moyen terme que vont s'inscrire la plupart des actions de la statistique publique pour la période 2014-2018. A chaque commission, nous examinerons l'état d'avancement de la réalisation de ces avis de moyen terme, ce qui n'exclut pas d'examiner des thèmes et d'émettre des avis nouveaux, en lien avec le programme annuel de la statistique publique. Ainsi, au cours de cette séance, nous aborderons le thème de la parité correspondant à l'avis n° 6 (page 35 du document), les situations familiales, traitées dans l'avis n° 9 (page 35) et l'avis n° 1 (page 43), les inégalités de niveau de vie suite au rapport de Monsieur Freyssinet avec l'avis n° 11 (page 35) et l'avis n° 7 (page 44) et enfin le recensement, qui se rapporte à l'avis n° 10 (page 45). Dans le domaine démographique et social, le Cnis a demandé à la statistique publique de décrire la complexité et les trajectoires (composition des ménages, populations spécifiques, etc.), le logement, le niveau de vie et les

inégalités et les pratiques sociales et culturelles. Le panorama me semble bien dressé par ces avis de moyen terme.

2. Les modifications du questionnaire du recensement à l'horizon 2015

Fabrice LENGART

La Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP) a rendu un rapport approfondi sur la façon dont il conviendrait de faire évoluer le questionnaire du recensement. Lors de la réunion du bureau du Cnis de décembre dernier, l'Insee a expliqué que nous procéderions en deux temps, essentiellement pour des raisons de moyens. Nous implémenterons donc dans un premier temps quelques modifications du questionnaire considérées comme incontournables dans le rapport et qui peuvent être intégrées assez rapidement et à un coût relativement contenu. La refonte plus complète du questionnaire devrait intervenir à un horizon plus lointain, sans doute à la fin du moyen terme.

S'agissant des changements implémentés dès 2015 dans le questionnaire, trois éléments principaux ressortent du rapport de la CNERP et concernent la feuille du bulletin individuel du recensement. La première modification a trait à la question des diplômes. Le questionnaire du recensement actuel ne tient pas compte de la réforme LMD ni de l'évolution de la nomenclature européenne en matière d'éducation. Nous modifierons donc la liste des items qui permettent de classer les diplômes pour actualiser le questionnaire du point de vue européen et français.

Pour répondre à une très forte demande, nous reverrons également la question sur le mode de transport principal. Dans le questionnaire individuel du recensement, nous ne distinguons pas jusqu'à présent, parmi les deux-roues, les deux-roues motorisés des vélos. Cette demande persistante revient à chaque publication du recensement. Nous allons y donner suite. Aux cinq items du questionnaire actuel (« *pas de transport* », « *marche à pied* », « *deux-roues* », « *voiture, camion, fourgonnette* », « *transports en commun* »), nous substituerons les items « *pas de déplacement* » - les tests ayant démontré que l'item précédent n'étant pas toujours bien compris par les enquêtés -, « *marche à pied (ou roller et patinette)* », « *vélos, y compris à assistance électrique* », « *deux-roues motorisés* », « *voiture, camion, fourgonnette* » et « *transports en commun* ».

Le troisième changement a donné lieu à un certain nombre de tests. Nous nous attachons ici à répondre à une demande du Cnis en faveur de la mise à jour de la description des ménages et des familles, s'agissant du mode de vie en couple. Plusieurs étapes se sont avérées nécessaires. Des tests ont été réalisés pour décrire l'état de vie en couple (marié, pacsé ou union libre) plutôt que l'état matrimonial. Le comité du label a cependant jugé dommageable de faire disparaître la possibilité pour les enquêtés de répondre qu'ils étaient veufs ou divorcés. Nous avons tenu compte de l'avis du comité du label. Le prochain questionnaire comportera donc deux questions : « *vivez-vous en couple ?* » et à la place de la question « *quel est votre état matrimonial légal ?* » la question suivante : « *êtes-vous : marié, pacsé, en union libre, veuf, divorcé, célibataire ?* ». Ce changement répond aux recommandations du Cnis et tient compte des remarques du Comité du label.

Chantal CASES, Ined

Je souhaitais intervenir au titre de ma coprésidence du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population. Nous accueillons bien sûr de manière favorable les modifications proposées. Nous regrettons néanmoins fortement que l'ensemble des préconisations du groupe ne puissent être prises en compte dans des délais relativement brefs, pour des raisons de moyens seulement. Cela peut remettre en question la capacité d'évolution de ce questionnaire, en réponse aux besoins des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Le groupe avait explicitement travaillé dans cette perspective. Le recensement constitue un outil très solide, mais les modifications prennent du temps avant de fournir des données utilisables. Pour la plupart des modifications introduites, il convient en effet d'attendre cinq ans de recensement pour pouvoir publier des données pertinentes. Ce rythme d'évolution du questionnaire du recensement ne manque pas de nous interroger, indépendamment du fait qu'il se révèle relativement bref au regard de celui des autres pays européens. Le groupe avait pourtant respecté son mandat et n'avait pas travaillé dans une perspective d'expansion du questionnaire. Je soulignerai deux points prioritaires que nous avons identifiés, qui nécessitent certainement un travail et des moyens spécifiques. Nous avons insisté d'une part sur la refonte de la feuille de logement pour mieux rendre compte de la complexité de la composition des ménages et d'autre part sur la possibilité de disposer, à travers le recensement, de quelques éléments territorialisés sur les états de santé, des données qui se révéleraient très utiles pour les agences régionales de santé dans le cadre de la décentralisation des politiques de santé.

Bernard SUJOBERT

Ce groupe de travail réunissait des experts en nombre limité, qui ont procédé à différentes auditions. Aucune dynamique visible ne s'est cependant instaurée en dehors du groupe pendant ses travaux. De ce fait, l'appropriation de ses résultats par le Cnis s'est révélée décevante. Ils ont été présentés à cette commission-ci et à la commission Territoires, une fois les travaux du groupe de travail quasiment bouclés. Il conviendrait sans doute d'engager une réflexion sur les méthodes des groupes de travail. Les groupes qui se mettront en place prochainement devront obligatoirement accumuler collectivement une réflexion qui progresse. Jacques Freyssinet ici présent pourra souligner tous les avantages d'une telle méthode de travail.

Chantal CASES

Nous n'avons pas auditionné que des experts, chercheurs et statisticiens. Nous avons également auditionné les parties prenantes. La CGT notamment a été auditionnée très utilement. Les travaux du groupe ont été présentés à différentes étapes dans plusieurs commissions et ont donné lieu à des débats intéressants.

Bernard SUJOBERT

Je confirme que nous avons été auditionnés. La CGT a même envoyé une contribution écrite, publiée sur le site. Je reconnais aussi que la base documentaire du groupe, figurant sur le site du Cnis se révèle remarquable.

Fabrice LENGART

Nous procédons à une petite refonte en 2015, en renvoyant l'essentiel à l'horizon 2018. Cette refonte exige des moyens, que nous avons demandés. L'opération du recensement constitue sans doute l'opération statistique la plus importante et la plus lourde pour l'Insee en termes de moyens. Elle est entourée de projets visant à la moderniser. Ainsi, en 2014, nous avons expérimenté la réponse par internet partout sur le territoire. Cette modalité devrait être généralisée en 2015. Nous conduisons en parallèle un projet important visant à refondre la façon dont nous construisons nos répertoires d'immeubles localisés. Ces projets de modernisation représentent des projets relativement lourds. Au-delà des questions de moyens, l'Insee doit veiller à l'articulation entre les différents projets qu'il doit conduire autour du recensement pour en améliorer l'efficacité. De ce point de vue, la refonte de la feuille de logement doit s'inscrire dans le cadre d'une réflexion visant à gagner en efficacité. Des moyens très importants sont engagés par l'Insee pour l'opération actuelle et la refonte du recensement. La refonte plus significative reste à l'ordre du jour et doit s'articuler avec les autres projets.

Pierre AUDIBERT

Le projet a été présenté en commission et au bureau. Il a fait l'objet de discussions collégiales au sein du Cnis.

3. Rapport Freyssinet : le bilan des recommandations sept ans après**Jérôme ACCARDO, Insee**

Le rapport du Cnis sur le niveau de vie et les inégalités sociales également appelé « rapport Freyssinet » a été présenté en mars 2007. Il a été évoqué lors de la dernière réunion plénière. Un avis lui a été consacré, le Cnis se félicitant des avancées importantes consécutives à l'élaboration de ce rapport et recommandant un diagnostic détaillé de cette question, en tenant compte du contexte actuel. Je proposerai dans cette présentation de revenir sur ce rapport pour préciser quelles étaient ces avancées significatives et identifier les points qui restent en suspens.

Ce rapport a mobilisé durant plus d'un an un groupe de travail particulièrement important de 74 membres et comporte 60 propositions portant sur la façon dont le système statistique devait rendre compte des inégalités de niveau de vie et des inégalités sociales. L'approche retenue par le groupe a d'abord consisté à rendre compte des attentes des acteurs sociaux (associations et organisations syndicales), acteurs locaux et chercheurs en matière d'information statistique sur les inégalités. Le groupe s'est centré sur les inégalités plutôt que sur des analyses de pauvreté ou d'exclusion. Il a axé son analyse sur le diagnostic, par opposition à l'information de la statistique publique en matière d'évaluation des politiques publiques et s'est intéressé à la production d'indicateurs de résultat plutôt que d'indicateurs de moyen en matière d'inégalités.

Le troisième axe du rapport consistait à mettre en avant le caractère multidimensionnel des inégalités sans se borner aux données offertes par le système statistique dans ce domaine. Enfin, il était demandé au système statistique public non pas de produire une information importante, mais désordonnée sur les inégalités, mais de construire un système d'information cohérent et structuré des inégalités.

Le rapport a produit 60 propositions, dont 12 propositions que le groupe a jugées prioritaires pour que l'information sur les inégalités sociales s'améliore. La première proposition vise à créer un système cohérent et à garantir cette cohérence en instaurant un point d'entrée unique, une unité du système statistique dédié à la collecte de l'information sur les inégalités et à sa mise en cohérence pour produire des données arbitrées puis une information régulière, avec un rapport annuel consacré aux inégalités. Il proposait également un certain nombre d'indicateurs de base considérés comme essentiels à l'information du public sur les inégalités. La troisième proposition avait trait à l'information locale, avec cette unité centrale de gestion de l'information, qui avait pour mission de produire une information localisée sur les inégalités, à un niveau territorial aussi fin que possible. La quatrième proposition portait sur la conciliation des nomenclatures européennes et des nomenclatures françaises, en particulier la nomenclature socioprofessionnelle, dans un contexte où apparaissaient des demandes en vue de la mise en place de catégories socioprofessionnelles construites d'une manière différente de la PCS française. La sixième proposition mettait en avant la nécessité d'aborder les inégalités dans leur dimension temporelle et longitudinale pour construire des indicateurs de trajectoire. La suivante attirait l'attention sur le problème de l'évaluation des indicateurs de patrimoine, avec la sous-évaluation des patrimoines les plus élevés qui apparaît dans la confrontation entre les données d'enquête et les données de la comptabilité nationale. La huitième proposition soulignait l'importance de la fraîcheur des données et mettait en avant que la source principale, c'est-à-dire l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux sur les niveaux de vie, était arrivée assez tardivement. La neuvième proposition recommandait de connecter les fichiers DADS, les FPE et les fichiers d'indemnisation du chômage. La dixième portait sur certaines catégories dont le rapport estimait qu'elles étaient insuffisamment traitées par la statistique publique. La onzième concernait les inégalités en matière d'exposition à l'inflation et la nécessité de spécifier de façon catégorielle les indices de prix. Enfin, le groupe demandait un calendrier de suivi et d'évaluation de ses recommandations et un premier rapport 12 mois après l'adoption par le Cnis de ce rapport.

La première comme la douzième recommandation ne peuvent être considérées comme entièrement respectées. Il semble cependant que le diagnostic d'avancées significatives reste fondé. La statistique publique s'est dans l'ensemble emparée du rapport Freyssinet et en a fait sa feuille de route sur le sujet des inégalités depuis 2007. Je fonde ce constat sur la petite enquête que j'ai menée auprès de mes collègues au sein de la DSDS et des SSM sociaux, qui ont accepté de reprendre la liste des 60 recommandations pour identifier ce qui avait été fait dans leur domaine de compétence respectif. J'en ai tiré un fichier Excel que je tiens à la disposition de tout un chacun pour vérifier si le diagnostic proposé ici ne se révèle pas excessif.

Sur les 60 propositions, 34 ont été mises à exécution, 15 ont été traitées sérieusement et ont donné des résultats tangibles, même s'ils restent incomplets, 10 restent à traiter. Une seule de ces propositions, celle recommandant la mise en place d'une unité dédiée, n'a pas été suivie d'effet.

Le système cohérent n'est pas présenté sous la forme d'un rapport annuel établi par une unité centrale dédiée à la mesure des inégalités, mais il existe dans les publications du système statistique public deux publications annuelles, *France Portrait Social* et *l'Insee Références* sur les revenus et le patrimoine, qui fournissent chaque année un ensemble de descriptions relativement complètes sur les indicateurs de base recommandés dans le rapport et un tableau assez précis, actualisé chaque année, de l'état des inégalités, de l'évolution du niveau de vie et du patrimoine en France. L'information au niveau local n'est pas entièrement traitée. La situation s'est néanmoins nettement améliorée depuis 2006 et les collectivités locales disposent d'une information fiscale précise, au moins au niveau départemental. Elles disposent également d'informations sur les niveaux de vie à cette même échelle départementale. Les travaux en cours sur le projet « Filosofi » devraient, à l'horizon 2015, fournir des données locales sur les niveaux de vie, avec des informations fiables sur les prestations, à un niveau au moins communal. La conciliation des concepts et des nomenclatures est assurée par la conduite, par l'Insee, d'un ESSnet sur les nomenclatures socioprofessionnelles qui a produit une proposition compatible avec la demande européenne et avec la PCS française. Ce projet a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation au sein de la Commission Emploi du Cnis. Reste l'indicateur de trajectoire. Pour le reste, les sujets qui ont fait l'objet de recommandations ont été abordés.

L'examen démontre que quelques points restent à traiter, des attentes n'ayant pas encore été satisfaites. La première carence porte sur la fraîcheur des informations de niveau de vie, le délai pour produire des informations sur l'état des inégalités de niveau de vie restant toujours figé à deux ans. Cette attente existe

au niveau national comme au niveau européen. Sur la question des inégalités de patrimoine, de gros progrès ont été accomplis par le recours, dans les fichiers ISF, à des éléments qui permettent d'améliorer l'échantillonnage des enquêtes Patrimoine. Pour autant, l'exercice n'a pas été mené à son terme pour l'instant. Des travaux sur les trajectoires sont régulièrement réalisés à partir des sources, mais le sujet reste encore très largement à défricher, qu'il s'agisse des trajectoires de niveau de vie ou des trajectoires de patrimoine. La mise en place du panel des enquêtes Patrimoine constitue une première réponse, mais elle débute à peine. Enfin, le sujet du logement, des conditions de logement, ses impacts sur le niveau de vie et le logement précaire constitue un sujet important sur lequel les attentes se révèlent particulièrement fortes. En la matière, le système statistique public a suivi les recommandations du rapport Freyssinet qui demandaient la réédition de l'enquête Sans domicile, mais celle-ci ne couvre qu'une partie du mal-logement. Il s'avère cependant difficile de rendre compte de cette question au niveau local. Des actions sont engagées aujourd'hui pour essayer de rendre compte de l'état du marché du logement à un niveau local, mais ces travaux restent à un niveau embryonnaire et exigent, pour se développer, des moyens considérables.

4. Premières réactions

Jacques FREYSSINET, Centre d'études de l'emploi

Je rappellerai que ce rapport a été établi par Pascal Chevalier et Michel Dollé, les deux rapporteurs de notre groupe de travail. J'ai suivi de manière précise les suites données à ce rapport durant les deux premières années, avant de m'en éloigner. Je partage toutefois le diagnostic qui vient d'être dressé, sauf sur un point. Malgré la pression de moyen qui a pu s'exercer sur le système statistique dans la période, des progrès tout à fait significatifs ont été réalisés, sur les patrimoines et dans bien d'autres domaines. S'agissant de notre première recommandation, les travaux du groupe ont évolué. Il restait des formulations ambiguës dans le corps du rapport, mais dans nos propositions, nous n'avions pas pour ambition de demander la création d'une unité dédiée. Nous souhaitons que se mette en place un système cohérent avec un point d'entrée unique pour les utilisateurs non experts. Ce groupe, qui réunissait de nombreux utilisateurs, recueillait des critiques multiples et insistantes sur la dispersion et l'hétérogénéité de l'information. Le non-expert se trouvait dans l'incapacité de trouver l'endroit où figurait l'information dont il avait besoin. Nous souhaitons qu'un point de concours et de mise en cohérence de toutes ces informations soit créé au bénéfice de l'utilisateur non expert. Nous avons conscience du fait que l'information était produite en des lieux différents et empêchait la mise en place d'une unité dédiée maîtrisant ce thème de manière transversale. C'est le seul point qui n'a pas été traité. Nous pourrions même noter, sur ce sujet, une petite régression. Il est vrai que des publications annuelles (*France Portrait Social* et *Insee Références*) proposent des synthèses utiles. Il existait à l'origine, sur la page d'entrée de l'Insee, une rubrique consacrée aux inégalités qui permettait aux utilisateurs de retrouver les données disponibles. Or cette rubrique a disparu.

Pierre AUDIBERT

Elle demeure, mais elle n'est plus visible dès la première page.

Jacques FREYSSINET

L'utilisateur non expert se retrouve confronté à une problématique de recherche de l'information. Mon jugement sera globalement positif. Les avancées se révèlent notables, hormis sur ce point qui faisait toutefois l'objet de demandes insistantes au sein du groupe. Ce travail constitue un bon exemple de la richesse du fonctionnement du Cnis. Ce groupe de 70 personnes réunissait à la fois des chercheurs, des experts, des représentants de tous les services statistiques ministériels concernés, des représentants du milieu associatif et du mouvement syndical. Ce groupe s'est révélé très actif, parfois difficile à maîtriser. Il traduisait la capacité du Cnis de mettre en relation les producteurs et les utilisateurs. Ses débouchés, même sur des sujets difficiles comme le patrimoine, démontrent que ces rapports ne sont pas voués à l'oubli. Je pense que nous ne pouvons que saluer le travail accompli. Je conclurai en citant le premier avis de moyen terme du Cnis : « *Le Conseil note que la mobilisation des statistiques adaptées à leurs préoccupations reste difficile pour les utilisateurs* ».

Chantal CASES

J'interviendrai cette fois au titre d'experte du Haut conseil de la santé publique. Je m'associe aux propos de Monsieur Freyssinet. Nous avons beaucoup progressé. Je tiens à signaler que depuis ce rapport, la question de la mesure des inégalités sociales de santé a très fortement progressé. Il existe des besoins non négligeables en la matière, certains couverts et d'autres non. Il émerge notamment dans le domaine de la santé publique un besoin de surveillance extrêmement régulière des inégalités sociales de santé, sans

laquelle les politiques nationales ne peuvent se mettre en œuvre, faute d'éléments pour calibrer et évaluer ces politiques. Je sais que les services statistiques ministériels concernés y sont très sensibles. Les rapports du Haut conseil de la santé publique comportent des recommandations en matière de mise à disposition d'indicateurs sur les inégalités sociales de santé, y compris par le système statistique public.

Bernard SUJOBERT

La partie syndicale s'est très fortement investie dans ce groupe de travail, ce qui a pu expliquer la vitalité de ce groupe. Je me montrerai encore plus positif sur le bilan. Un point régulier de l'avancement du groupe de travail a été présenté dans les différentes commissions du Cnis. La qualité de réalisation des propositions me paraît également tout à fait acceptable, en comparaison d'autres domaines. L'abondance de données territoriales en témoigne, d'autant que l'entrée territoriale ne constituait pas le point le plus fort du rapport. Ce rapport a fait naître une vraie révolution mentale. Jusqu'à celui-ci, l'Insee se focalisait sur le rapport D9/ D1 et ne voyait pas les inégalités se développer. Aujourd'hui, l'Insee affiche des centiles de salaire, de revenus ou de patrimoine, sans que personne ne s'en offusque alors que cette évolution paraissait impensable à l'époque. Les avancées méthodologiques de l'enquête Patrimoine constituent autant d'avancées qui démontrent toute l'utilité du Cnis. Le travail n'est toutefois pas terminé. Sept ans après, le paysage des inégalités a sans doute changé. La CGT avait formulé des demandes qui n'ont pas été toutes satisfaites. Les comptes des ménages par catégorie ont certes été publiés, mais seulement pour l'année 2003. Une nouvelle publication est annoncée pour des calculs de ce type, mais ce sujet ne semble pas s'inscrire dans une dynamique très forte. De même, les inégalités selon le genre n'avaient pas vraiment été traitées dans le rapport Freyssinet. Un bilan est dressé aujourd'hui. Ce rapport doit désormais être repensé thème par thème, dans les commissions compétentes, pour effectuer un travail de réactualisation, en fonction des nouvelles questions sociales qui apparaissent.

Pascale BREUIL, Insee

Nous mettons à jour chaque année le dossier sur les inégalités sociales qui demeure sur le site de l'Insee¹, même s'il n'est plus accessible depuis la première page. Nous diffusons régulièrement des actualités pour rappeler l'existence de cet indicateur. Plus largement, ce dossier, qui donne accès à la dernière version des indicateurs, fournit des liens vers d'autres informations. Nous avons largement progressé, depuis l'établissement de ce rapport, sur les données mises à disposition. Les tableaux figurant dans le dossier sur les inégalités sont en moyenne plus consultés que tous les autres tableaux figurant sur le site. Nous nous orientons donc davantage vers une publication électronique, la publication papier concernant de moins en moins de lecteurs. S'agissant des trajectoires, suite au groupe du Cnis, nous avons progressé sur les transitions emploi-chômage. Un groupe de travail commun a été mis en place et nous publions des données sur ce sujet dans le dossier. Nous conduisons également un projet d'enrichissement de l'échantillon démographique permanent à des niveaux de vie. Cela permettra de disposer d'information sur les trajectoires de revenus, en lien avec des caractéristiques sociodémographiques.

Bernard SUJOBERT

Ce thème s'avère certes visible sur le site de l'Insee, mais il ne présente que les productions de l'Insee. Or les inégalités constituent un sujet transversal. Il conviendrait de fédérer les productions des autres services statistiques. Il manque un lien fédérateur (par exemple via le Portail de la statistique publique ?). Imaginons-le.

Pascale BREUIL

Parmi les indicateurs d'inégalités du dossier, certains sont produits par les SSM et sont publiés sur le site de l'Insee. Nous renvoyons vers les sites des SSM systématiquement.

Bernard SUJOBERT

Il convient de poursuivre les efforts et de systématiser cette publication.

Pascale BREUIL

Le site de l'Insee est très riche d'informations fournies par nos collègues des SSM et nous essayons d'organiser la circulation de l'information.

¹ http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/inegalites_sociales/inegalites_sociales.htm

Fabrice LENGART

Ces dossiers Insee ne sont pas conçus comme des dossiers qui ne recouvrent que les données de l'Insee. Vous trouverez dans chaque dossier de l'information produite par les SSM et des liens vers leur site.

Cédric HOUDRÉ

La construction d'indicateurs de trajectoire de pauvreté et de niveau de vie a également été retardée par le souhait d'atteindre la mise en cohérence des différentes sources permettant de mesurer les niveaux de vie. Le principal outil que nous avons à notre disposition au moment de la sortie du rapport reposait sur l'enquête SRCV. A partir de l'édition 2008, nous sommes passés d'une collecte des revenus en face à face à une collecte à partir d'appariements avec les sources administratives. Ce souhait d'uniformiser la mesure des revenus dans nos différentes sources d'enquêtes par sondage a également entraîné une rupture méthodologique dans la mesure du niveau de vie, qui a retardé notre capacité à produire des indicateurs de trajectoire sur trois ou quatre ans. Nous devrions bientôt retrouver cette capacité de produire des trajectoires de moyen terme.

Pierre AUDIBERT

Je retiens que des avancées ont été réalisées, mais que des progrès restent à faire et qu'il convient de continuer le suivi et d'assurer la visibilité des informations, ce qui rejoint le premier avis de moyen terme du Cnis. Je tiens d'ailleurs à préciser que l'Insee travaille à la refonte complète du site, jugé par les utilisateurs « confusant » et « déceptif », selon leurs propres termes.

5. Proposition d'avis**Dominique ALLAIN**

Je vous propose l'avis suivant :

« Le suivi détaillé des propositions du rapport « Niveaux de vie et inégalités sociales » a permis au Conseil d'évaluer les avancées dans sa mise en œuvre et confirme que nombre de recommandations du rapport ont été accomplies ou sont en cours de réalisation.

Sur la base de ce premier échange, le Conseil recommande de renouveler cet exercice de suivi à intervalles réguliers en pointant les sujets sur lesquels des progrès restent à faire, notamment en matière de facilitation de l'accès à l'information, d'analyse des trajectoires et de fraîcheur des données ».

Nous rappelons également les avis de moyen terme de la commission.

Bernard SUJOBERT

La formulation manque de précision. Il ne s'agit pas seulement de pointer les progrès qui restent à faire en fonction du rapport Freyssinet tel qu'il existe. Il s'agit d'actualiser les besoins et les attentes et d'intégrer les nouveautés. Il faudrait inviter les commissions du Cnis à formuler et discuter de nouveaux sujets de travail.

Chantal CASES

Je proposerais d'indiquer « *cet exercice de suivi et d'actualisation* ».

Pascale BREUIL

J'ai noté que la majorité des recommandations avaient été entendues.

Bernard SUJOBERT

Pour une fois que le Cnis pourrait se féliciter, il reste trop prudent.

Pierre AUDIBERT

Je vous propose d'indiquer « *la très grande majorité des recommandations* » plutôt que « *nombre de recommandations* ». A l'issue de cette réunion, vous pourrez également envoyer vos propositions d'amendement.

La commission approuve l'avis tel que présenté et modifié en séance.

III. PREMIER THEME D'ECHANGES : EGALITE FEMMES/HOMMES

1. Les attentes du rapport « *L'information statistique sexuée dans la statistique publique* »

Sophie PONTHEUX, Insee

Ce rapport avait été demandé à l'Insee par la ministre du Droit des Femmes dans le but de dresser un état des lieux des statistiques sur les femmes et les hommes, faisant suite au rapport de Catherine Blum de 1999, qui avait donné lieu à une circulaire du Premier ministre du 8 mars 2000. Cette circulaire fixait une feuille de route pour la statistique publique en vue d'avancer sur la question des inégalités entre les femmes et les hommes et produire des indicateurs et des études sur le sujet. Pour dresser cet état des lieux, sans pouvoir m'appuyer sur un groupe de travail, j'ai opté pour la consultation d'utilisateurs de la statistique publique de diverses origines (chercheurs, enseignants, associations, etc.) et des producteurs, en me limitant à l'Insee et aux SSM.

De nombreuses informations couvrent cette thématique, mais se révèlent très difficiles à trouver dans les vitrines de la statistique publique. Cette carence a été largement pointée dans mes consultations et mes collègues des SSM eux-mêmes ont reconnu la difficulté. La problématique de localisation des informations constitue le principal constat de mon enquête. Depuis le rapport, un effort important a été fait par l'Insee pour réunir dans un dossier une majorité d'informations, avec des liens vers les SSM. Or ce dossier reste difficilement accessible (il faut passer par « publications », « dossiers », avant de trouver l'item « femmes et hommes »), ce qui n'est pas très direct. De fait, la visibilité du thème n'a pas changé.

Outre le problème de visibilité sur le site internet, j'ai constaté que cette thématique peinait à trouver une visibilité aussi dans les programmes de travail de la statistique publique, hormis dans le programme de travail de la Dares qui comporte un point sur les femmes et les hommes. Cette absence de mention constitue pour moi un facteur qui pourrait conduire à négliger ce thème. Il ne s'agit pas de privilégier cette dimension de manière systématique, car tous les travaux statistiques n'ont pas vocation à se concentrer sur les inégalités entre les femmes et les hommes. Pour autant, cette dimension doit irriguer la plupart des travaux d'études. Or le réflexe n'a pas encore été pris par les services statistiques. J'ai encore constaté cet oubli dans des travaux récents (par exemple, une récente publication sur les non-salariés n'aborde la thématique que par les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes mais n'examine pas d'autres dimensions telles que par exemple les activités exercées).

Mon exercice de consultation auprès des utilisateurs s'est concentré sur les demandes non satisfaites, ce qui présente l'inconvénient de ne pas rendre justice à tous les efforts accomplis jusqu'alors. J'ai retenu une forte demande d'informations qui croisent les critères, une demande importante de séries longues et la possibilité d'établir soi-même ses propres tableaux dynamiques, comme sur le site d'Eurostat, où pour quelques informations l'on peut aujourd'hui croiser deux critères. Les utilisateurs demandent donc toujours plus de chiffres. Pour autant, ils notent également un foisonnement des chiffres sur certains items, qui peuvent engendrer de la confusion parmi les utilisateurs, qui ignorent lequel est préférable. Sur les écarts de salaire, par exemple, il existe de nombreux chiffres différents et tous « vrais » mais qui correspondent à des méthodologies différentes. Les utilisateurs demandent de pouvoir repérer, dans cette multitude, le chiffre le plus pertinent pour leur besoin. J'ai par ailleurs relevé une forte demande d'études.

S'agissant des recommandations, mon rapport insistait sur la nécessité d'améliorer la visibilité et l'accès à l'information sur les sites internet de la statistique publique et d'améliorer la visibilité de la thématique dans les programmes de travail de la statistique publique. Le rapport préconisait également de porter plus d'attention en général à la prise en compte de la dimension de genre dans les travaux, une préconisation concernant autant les auteurs d'études que les circuits de relecture, qui ont un rôle à jouer en la matière.

Cet état des lieux m'a aussi conduit à m'interroger sur la dynamique et les synergies à créer à l'intérieur de la statistique, entre l'Insee, les différents SSM et d'autres parties prenantes, ainsi que sur les partenariats à imaginer avec le reste du monde. Les demandes se révèlent nombreuses sur divers sujets. Or il est évident

que la statistique publique ne pourra pas les traiter seule. Il convient donc de réfléchir à l'établissement de partenariats avec le monde académique et les chercheurs. Pour finir, il est frappant de voir à quel point ce rapport s'inscrivait dans les traces de la circulaire du 8 mars 2000 et des principales conclusions du rapport de Catherine Blum, qui mettait l'accent sur l'existence d'informations en grand nombre dans le domaine tout en pointant leur manque de visibilité et les efforts nécessaires pour approfondir certaines questions et s'adapter à la demande. Ces constats restent largement pertinents ; ils m'ont amenée à m'interroger sur le rôle que pouvait jouer le Cnis pour une meilleure prise en compte de la problématique des inégalités entre les femmes et les hommes dans les travaux de la statistique publique.

2. Réactions

Bernard SUJOBERT

Le Président du Cnis a très nettement appuyé ce rapport. Le rôle du Cnis doit effectivement être souligné. La CGT approuve le principe et l'essentiel du contenu du rapport. Elle appuie la recommandation adressée à la statistique publique de mieux se coordonner et le souci de donner une meilleure visibilité au thème. L'énoncé des différentes recommandations ne soulève aucun problème majeur. Il est clair que l'essentiel du travail reste à faire. Un état des lieux a été dressé. Il convient désormais de définir une méthode de travail pour associer le Cnis et les commissions les plus concernées. Toutes les commissions du Cnis ou presque sont concernées. Ce rapport doit leur être présenté et elles doivent définir des besoins et des attentes sur le thème des inégalités entre les femmes et les hommes dans leur domaine de compétence. Le rapport proposait l'organisation d'une rencontre d'une journée et l'association des commissions du Cnis. Nous appuyons ces deux propositions. L'insistance portée sur les données statistiques et la recherche dans ce rapport est bienvenue. Il faut faire de l'entrée de genre un critère d'analyse et non une modalité supplémentaire dans un tableau. Je signalerai que le Conseil économique, social et environnemental (CESE) vient de publier tout récemment deux rapports relatifs aux différences en matière de travail. Je suppose que ces travaux ont examiné la matière existante et ont pu identifier quelques pistes sur les informations nouvelles qu'il paraîtrait intéressant de récolter. Les organisations syndicales n'ont pas été consultées à ce stade dans cette démarche et la partie relative aux entreprises dans le rapport s'en ressent. En dehors de la place des femmes à la tête des entreprises, le rapport comporte peu d'éléments sur les inégalités professionnelles au sein des entreprises. Les informations n'existent pas ou ne sortent pas assez des entreprises. La dimension relative aux entreprises constitue donc un chantier important à mener. Nous pourrions, à cet égard, envisager un module Réponse, à l'instar de la démarche conduite par la Dares, pour recueillir la perception des différentes parties au sein des entreprises (salariés et employeurs). Il faudrait également prendre en compte la dimension du genre dans le suivi du rapport sur les inégalités (rapport Freyssinet) que nous avons examiné précédemment. Nous nous félicitons que ce travail soit inscrit à l'ordre du jour du programme de la statistique publique et que le Cnis constitue un lieu d'élaboration et non seulement de validation.

Caroline HUGUIN, Association Elu-es contre la violence faite aux femmes

Notre association regroupe des élus politiques et des collectivités territoriales engagés dans la lutte contre la violence faite aux femmes. Je vous remercie pour la présentation de ce très intéressant rapport. Nous disposons d'enquêtes sur le thème spécifique des inégalités entre les femmes et les hommes et des violences faites aux femmes, mais il manque parfois une transversalité et la prise en compte des statistiques sexuées dans l'ensemble des enquêtes. Les élus soulignent qu'ils doivent mettre en place des politiques publiques sur le transport, le logement ou l'emploi en se fondant sur des enquêtes non sexuées. Or ils constatent dans la mise en œuvre des politiques publiques que la question des femmes fait naître des spécificités qu'ils n'avaient pas identifiées avant, entraînant des problèmes de mise en œuvre de ces politiques. Nous tenons donc à insister sur la capacité des enquêtes à toujours s'interroger sur la pertinence de produire des statistiques sexuées. S'agissant des questionnaires, je tenais à vous faire part de mon témoignage. Voilà quelques semaines, j'ai été appelée pour une enquête sur les habitudes radiophoniques, soi-disant réalisée par l'Insee. Ma situation matrimoniale m'a été demandée. Lorsque j'ai indiqué que je vivais avec un homme, l'enquêteur m'a indiqué qu'il allait me poser des questions sur le « référent foyer », qui n'était pas moi. Cette notion n'était fondée sur aucun critère de revenus ou d'âge. Je doute que cette enquête ait réellement été conduite par l'Insee, mais je pense que cet exemple montre que les stéréotypes restent et font émerger un besoin de formation à tous les niveaux des personnes qui construisent les enquêtes, qui les conduisent et qui en dressent les rapports.

Fabrice LENGART

Au vu de ce témoignage, il est certain que vous n'avez pas été interrogée par un enquêteur de l'Insee. Toute enquête par téléphone doit être précédée par l'envoi d'un avis papier.

Caroline HUGUIN

Je m'en suis doutée, mais je tenais à signaler que les questionnaires peuvent comporter parfois quelques biais.

Fabrice LENGART

En matière d'enquêtes statistiques, sauf exception éventuelle, que je n'ai même pas en tête, nos questionnaires sont sexués. Il s'agit d'une variable de base. La question peut se poser de l'accent à mettre sur tel ou tel sujet, mais l'information statistique publique est sexuée.

Pascale BREUIL

Le dossier évoqué par Sophie Ponthieux sur insee.fr² comporte un volet avec des données régionales et départementales. Au niveau national, nous publions également tous les quatre ans un *Insee Références* « *Regard sur la parité* » avec des fiches retraçant les principales données sur ces sujets. Puisque la question des relations avec le monde académique a été soulevée, lorsque nous réalisons une page de *Regard sur la parité*, nous lançons un appel à contributions très large. Ainsi, la dernière édition comportait des travaux réalisés par l'Ined.

Aurélie LATOURES, DGCS

Le service des droits de femmes édite chaque année des chiffres clés sur la parité entre les femmes et les hommes, et ce, depuis dix ans. Cette année, nous avons renouvelé la publication sous un nouveau format plus synthétique pour compléter le travail de l'Insee. J'ai apporté quelques exemplaires d'un document de quatre pages diffusé le 8 mars dernier. Il existe un lien sur le site web de l'Insee qui renvoie à nos différentes publications.

Pierre AUDIBERT

Il me semble que les statistiques sexuées s'avèrent aujourd'hui nombreuses, signe que la statistique publique a intégré la nécessité de recueillir des informations à ce niveau. Pour continuer de suivre le dossier, nous pourrions effectuer un point dans chaque commission pour identifier les besoins spécifiques à chaque thème. Le Cnis pourrait ainsi dégager une position solide. Je tiens toutefois à préciser que le Cnis n'a pas pour rôle de s'intéresser aux études en tant que telles, mais doit se concentrer sur la production et la diffusion. Il appartient au monde universitaire de s'emparer des données dont le Cnis favorise la mise à disposition.

IV. DEUXIEME THEME D'ECHANGES : RUPTURES FAMILIALES**1. Les attentes du Haut Conseil à la Famille****Lucie GONZALEZ, Haut Conseil à la Famille**

Ce rapport sur les ruptures familiales répond à une saisine du Premier Ministre, qui fixe le programme de travail du Haut Conseil. Il est centré sur les ruptures familiales, puisque la partie liée aux recompositions a été traitée dans le rapport d'un groupe de travail présidé par Mme Irène Thery. Ce rapport a été adopté par le Haut Conseil le 10 avril dernier, avec un quasi-consensus, les réserves portant essentiellement sur la partie financement. Il a été mis en ligne le 18 avril. Classiquement, il comporte deux parties, la première dressant un état des lieux mobilisant les études statistiques déjà disponibles et des exploitations spécifiques réalisées durant la période de rédaction du rapport, et la seconde listant un certain nombre de propositions. La première de ces propositions concerne directement le système d'information, puisqu'il s'agit « *d'élaborer un programme global de recherches et d'analyses statistiques (y compris son financement) qui serait*

² http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/femmes-hommes/femmes-hommes.htm

présenté au Cnis et au Haut conseil à la famille avant la fin de l'année 2014 ». Cette proposition est détaillée dans un encadré de quelques pages.

Je vous remercie de m'accorder l'occasion de discuter cette proposition du Haut Conseil dans le cadre de cette commission. Je tenais à remercier le cabinet Droit des femmes, puisque c'est à son initiative que ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la présente commission.

Le rapport, assez volumineux, mobilise très largement les travaux existants. Dans le cadre d'un groupe de travail, des exploitations spécifiques ont été réalisées dans le calendrier du rapport, notamment à partir de l'enquête Famille et logements de 2011, des données fiscales et de leur appariement avec l'enquête Emploi sur la partie pension alimentaire ou des données du ministère de la Justice sur les décisions des juges aux affaires familiales rendues en juin 2012. Ces contributions statistiques ont été très fortement appréciées par les membres du Haut Conseil, à la fois pour leur qualité et pour leur production dans un calendrier que l'on sait contraint. Des zones d'ombre ont néanmoins été identifiées. Il ne s'agit pas ici de recenser toutes les informations que nous souhaiterions obtenir dans un monde parfait, mais de préciser les éléments qui nous ont vraiment gênés pour avancer sur certaines propositions, en particulier dans l'articulation entre le court terme de la rédaction des rapports et le moyen terme des enquêtes et études statistiques. Des éléments sur ce thème étaient déjà mentionnés dans les travaux du moyen terme 2014-2018.

Nous considérons que les ruptures familiales constituent un sujet majeur. Elles concernent en effet un nombre important de personnes. D'après les calculs réalisés par l'Insee, 350 000 couples se sépareraient chaque année, dont la moitié avec des enfants mineurs. Selon les estimations du HCF, ces ruptures concerneraient 6 millions de personnes, grossièrement 3 millions d'enfants et 3 millions de parents. Ces ruptures affectent durablement les conditions de vie et occasionnent un appauvrissement notable des personnes. Elles font également l'objet de débats assez vifs, entretenus par les associations de pères et de mères, autour des questions de résidence alternée ou de pension alimentaire. Parce que le sujet touche différents ministères (Droit des femmes, Justice, Affaires sociales, secrétariat d'Etat à la Famille), nous souhaiterions que le Premier Ministre diligente un expert pour conduire une mission visant à élaborer un programme détaillé assorti d'un calendrier effectif. L'encadré qui figure dans le rapport du Haut Conseil à la famille n'a pas valeur de programme. Il vient présenter une esquisse des éléments que nous avons relevés. Le travail reste à faire. Il pourrait s'appuyer sur un groupe de travail réunissant les différentes parties prenantes intéressées (Ined, Insee, Drees, CNAF, ministère de la Justice, DGFIP, chercheurs, etc.). Ces travaux pourraient être présentés au Cnis et au HCF d'ici la fin de l'année, la réunion d'aujourd'hui ayant valeur de premier échange entre les utilisateurs et les producteurs.

Plus précisément, il s'agit de définir de façon détaillée les besoins, les outils à mettre en place, les études prioritaires, les intervenants, le calendrier et les financements. Le champ de la proposition dépasse le champ de compétence du Cnis, puisqu'il inclut des travaux de recherche qualitatifs. La Drees et la CNAF ont la possibilité de financer des projets de recherche. D'autres éléments manquants sont plutôt d'ordre opérationnel et relèvent par exemple de l'audit de certaines procédures. Ces éléments ne dépendent pas du Cnis, mais il nous semblait que le Conseil représentait l'instance incontournable pour présenter cette proposition.

Les quatre axes de notre proposition sont les suivants. Le premier consiste à mesurer de façon régulière les trajectoires de mises en couple, de ruptures d'unions, de remises en couple et leurs conséquences, y compris pour les formes non officielles d'unions. Il s'agirait de quantifier et décrire de manière régulière les mises en couple et les séparations, notamment pour les couples en union libre dont la définition reste plus floue, avec ou sans enfants. Nous disposons aujourd'hui des données de l'enquête Famille et logements, mais celle-ci ne constitue qu'une enquête ponctuelle. La question se pose de réaliser un nouveau point dans un délai raisonnable (4-5 ans) pour mesurer les évolutions. Cette piste permettrait également d'étudier la place de la monoparentalité dans les trajectoires individuelles, en distinguant si possible le fait générateur de cette monoparentalité (décès du conjoint, maternité célibataire ou rupture conjugale). La demande en faveur de données sur les parcours biographiques s'inscrit pleinement dans les axes définis par le Cnis. Le troisième point de cet axe consiste à décliner plus régulièrement les statistiques socioéconomiques de revenus et d'emploi en fonction de structures familiales détaillées, prenant notamment en compte le statut du couple, identifiant les familles recomposées, distinguant les parents isolés selon le fait générateur de l'isolement, avec la possibilité de distinguer le nombre d'enfants à charge, suivant qu'ils sont à charge complète ou partagée entre les deux parents.

Ce point est directement lié au suivant, qui tend à disposer d'informations supplémentaires sur les enfants ne vivant pas à titre principal dans le ménage et les dépenses associées. Dans les enquêtes Ménages classiques de l'Insee, des règles précises ont été édictées pour bien rattacher les personnes à un seul ménage, généralement celui où elles passent le plus de temps. En contrepartie, ils sont moins bien pris en

compte dans l'autre ménage. Il paraîtrait donc intéressant de compter ces enfants et de pouvoir croiser ces informations avec d'autres sur les dépenses et les revenus. Il conviendrait d'établir une définition extensive de la monoparentalité -en trouvant un intitulé un peu différent pour ne pas brouiller les statistiques de l'Insee- afin de prendre en compte non seulement la famille monoparentale constituée par la mère (lorsqu'elle a la résidence principale de l'enfant) et son enfant, mais aussi le père qui s'occupe également de cet enfant et qui peut subir des contraintes sensiblement proches de celles que rencontre la mère. Il conviendrait également de décrire ces structures familiales et les revenus associés, en tenant compte de ces enfants qui ne sont présents dans le foyer qu'une partie du temps.

L'autre éclairage intéressant consisterait à évaluer le surcoût de l'enfant de parents séparés. On peut raisonnablement penser que ces enfants coûtent plus cher en étant partagés entre deux ménages. Or nous ne disposons pas pour l'instant d'évaluations de ce type. Il existe différentes méthodes pour établir ce coût. Nous pourrions nous baser sur l'enquête Budget de famille et, par une méthode empirique, étudier les dépenses effectives, ou adopter des méthodes normatives en construisant des budgets-types pour parvenir à définir un coût de référence de l'enfant de parents séparés. J'ignore si ces travaux sont envisagés dans le programme d'exploitation de l'enquête Budget de famille. J'ai trouvé peu d'éléments sur le sujet. En Australie, des budgets-types ont été constitués, ce qui permet de réaffecter des unités de consommation dans le ménage où l'enfant ne vit pas de façon durable. Ces études doivent également permettre de visualiser la façon dont la dépense se répartit entre les deux parents, en tenant compte de la répartition du temps d'accueil des enfants, des différents niveaux de revenus des parents et de l'éloignement des deux domiciles. Cet examen pourrait contribuer directement à la réflexion sur la définition d'un barème des pensions alimentaires. Un premier barème a été diffusé par le ministère de la Justice, mais son amélioration nécessiterait quelques éléments. Le barème actuel suppose que le parent principal supporte (proportionnellement) plus de charges que l'autre du fait de son lien quotidien avec l'enfant. Cette hypothèse n'est cependant étayée par aucune étude statistique.

Le troisième axe vise à développer une approche dynamique longitudinale de l'après-divorce ou de l'après-séparation, suivant une méthode rétrospective ou prospective, à déterminer. Nous disposons déjà d'informations sur le moment de la séparation, en provenance notamment du ministère de la Justice, mais nous ignorons quelles sont les suites de cet événement (paiement des pensions alimentaires, trajectoires sur le marché du travail, évolution des niveaux de vie...). Les parents ne sont pas contraints de recourir au juge, sauf en cas de divorce et même dans ce cas ils peuvent convenir de s'écarter de sa décision, tant qu'ils sont d'accord. Il existe deux angles d'attaque qui mobilisent des outils différents. Le premier touche les personnes concernées par les décisions de justice seulement, alors que le second concerne l'ensemble des parents. Sur le premier aspect, il est proposé d'examiner les décisions, le paiement de la pension alimentaire, l'exécution du droit de visite et d'hébergement pour le parent qui n'a pas la garde principale. Il s'agit d'étudier des éléments purement juridiques, mais aussi la mise en œuvre de ces décisions, en identifiant si les parents s'en tiennent à appliquer la décision de justice ou trouvent des aménagements. Le deuxième aspect consisterait donc à analyser de façon plus souple et descriptive la façon dont les parents s'organisent et créent une dynamique en matière de temps d'accueil, de prise en charge des dépenses et de lien avec les changements qui peuvent intervenir dans les familles.

S'agissant des décisions de justice, nous pensons que nous pourrions améliorer la façon dont sont décrits les motifs présentés par les parents lorsqu'ils passent devant le juge, notamment lorsqu'ils présentent plusieurs motifs. Les motifs sont hiérarchisés et classés en fonction du premier motif qui apparaît dans une liste prédéfinie. Si d'autres motifs interviennent, nous ne pouvons pas le savoir. Cette carence nous paraît dommageable. Obtenir l'information nécessiterait une modification du système d'information pour que tous les motifs soient recueillis dès le départ. Il nous semblerait également utile de pouvoir dater la saisine du juge en fonction de la date de divorce ou de séparation et de mieux décrire les raisons pour lesquelles les personnes reviennent devant le juge. Il s'agirait de mieux connaître les motifs, l'intensité et le calendrier du contentieux familial. En second lieu, il conviendrait selon nous de mieux documenter les pratiques des juges aux affaires familiales, notamment la façon dont ils motivent leur décision ou la variabilité des pratiques selon les tribunaux de grande instance. De nombreux éléments sont connus. Une analyse très précise a été réalisée en juin 2012 sur les décisions des juges aux affaires familiales. Cette analyse apporte des informations sur les pensions alimentaires, mais la demande reste forte de la part des associations de mères et de pères, qui faute de données officielles fondent souvent leurs revendications sur des enquêtes conduites auprès de leurs propres adhérents.

Quant à la mise en œuvre de la décision, nous avons identifié un besoin d'information sur les modalités pratiques, les défaillances éventuelles et les mobilisations de voies de recours. Nous ne disposons par exemple d'aucune information sur le paiement des pensions alimentaires depuis l'enquête menée en 1985. Le fameux taux de 40 % des pensions alimentaires non payées a été repris par de nombreux ministres, mais il relève d'une enquête conduite en 1985 par l'Ined sur 2 000 femmes divorcées. Il nous paraît peu

raisonnable d'extrapoler ce chiffre à la situation actuelle. Il faudrait donc pouvoir quantifier ce non-paiement, qu'il s'avère partiel ou total, en expliquer les motifs (débiteur insolvable, pension inadaptée à la situation du débiteur, conflit, etc.), cerner l'utilisation des voies de recours à disposition en cas de défaillance du débiteur et la réussite de ces procédures. Le rapport présente une exploitation des données fiscales, qui a apporté des éléments très intéressants sur les masses déclarées au fisc. Cette exploitation, tout comme les enquêtes sur les sources de revenus, ne renseigne pas en revanche sur la créance de départ. Du fait du caractère déclaratif de ces travaux, nous ignorons ce que déclarent les personnes non imposables et nous estimons qu'il peut se produire des phénomènes de sur- ou sous-déclaration, sans que l'on puisse véritablement les mesurer. Ce manque d'information ne permet pas aujourd'hui de s'assurer de la pertinence du système actuel où un parent verse la pension directement à l'autre ou de voir s'il convient de basculer sur un système faisant intervenir un tiers, une agence, comme dans d'autres pays.

Sur le sujet de l'exercice effectif et le respect du droit de visite et d'hébergement, le rapport propose d'offrir une allocation logement au parent qui n'a pas la garde principale, afin qu'il puisse accueillir ses enfants dans des conditions matérielles acceptables. Or cette proposition n'est pertinente que si le père exerce réellement son droit de visite et d'hébergement. Pour tous les parents, nous souhaiterions décrire l'organisation de la vie des enfants, les facteurs qui conduisent à des changements, nous interroger sur le caractère durable de l'organisation en résidence alternée. Enfin, nous trouverions intéressant au moins une fois de confronter le double point de vue du père et de la mère avec des informations objectives, comme les déclarations fiscales pour les pensions alimentaires.

J'évoquerai rapidement le quatrième axe, qui ne vous concerne pas directement. Il s'agit de développer des travaux de comparaisons internationales sur les pensions alimentaires. Cette idée est ébauchée dans le rapport du Haut conseil à la famille. Ces comparaisons se révéleraient précieuses pour alimenter la réflexion du ministère de la Justice sur le barème des pensions alimentaires et plus généralement sur l'opportunité de créer une agence des pensions alimentaires.

En conclusion, deux sujets nous semblent prioritaires : la question du surcoût des enfants de parents séparés et de répartition des dépenses entre les parents et la question de l'organisation de la vie de l'enfant et de sa prise en charge matérielle après la séparation et sa dynamique dans le temps. Nous recommanderions de nommer rapidement un pilote pour s'assurer que la connaissance avance sur ces sujets.

2. Sources et travaux de la statistique publique

Pascale BREUIL

Je tiens à faire passer deux messages principaux. La statistique publique comporte déjà des gisements de données. Elle s'est déjà adaptée et va continuer à s'adapter à la diversification des modes de vie. Grâce aux travaux du Haut conseil à la famille, nous avons déjà fait ressortir certaines informations et nous devons continuer dans cette voie de valorisation de l'existant et identifier les difficultés qui peuvent naître. Nous sommes confrontés à des situations très diverses et parfois « floues », changeantes ou éphémères, qui peuvent donner des images différentes selon la façon dont on les regarde. Il convient donc de bien réfléchir à ce que nous désirons observer. Cette question est un préalable au recueil ou à l'exploitation d'information statistique. Je citerai, pour illustrer mon propos, un exemple simple. Pour dénombrer les mises en couple, encore faut-il préciser la notion de couple que l'on souhaite retenir. Il existe en effet différentes manières d'appréhender cette notion. Elle peut être abordée par à travers les unions officielles (mariage, PACS), qui font l'objet d'enregistrement et de remontées statistiques sur un principe d'exhaustivité, et fournissent des dates de début ou fin d'union officialisée. Ces unions officialisées clairement définies ne correspondent cependant qu'à une partie des unions, et les périodes officielles d'unions ne correspondent pas aux périodes totales d'union. Pour identifier les personnes en couple, les enquêtes privilégient le point de vue des enquêtés. Cette approche déclarative est adaptée à la diversité des situations et modes de vie conjugaux (les enquêtes permettant ensuite de caractériser plus précisément les modes de vie conjugaux des personnes concernées – cohabitation, officialisation...). Depuis les années 1970, le mariage direct ne constitue plus la règle, les dates de début d'union officielles ou déclarées ne coïncident pas. Ces approches alternatives sont donc difficiles à articuler en un cadre unique pour repérer les mises en couple de l'année. L'approche déclarative soulève aussi des difficultés pour repérer les mises en couple récentes. En effet, lorsqu'elles sont interrogées, certaines personnes ne se déclarent pas en couple si leur mise en couple se révèle relativement récente, mais considéreront rétrospectivement cette relation comme durable.

Sur les trajectoires, plusieurs enquêtes démographiques sont conduites en lien avec l'Ined. Il en est ainsi de l'enquête Erfi (Etudes des relations familiales et intergénérationnelles) qui a fait l'objet de trois vagues en

2005, 2008 et 2011. Ces enquêtes permettent d'étudier la durée des unions. Elles montrent notamment que les unions les plus durables correspondent aux premières unions ayant donné lieu à la naissance d'un enfant. L'enquête Erfi permet également de décrire les suites des ruptures. Elle peut donner lieu à différentes exploitations. La collecte terrain vient de s'achever pour une autre enquête intitulée « Parcours individuels et conjugaux » (EPIC), qui comporte un volet relativement complet sur la séparation (origine de la séparation, installation des deux conjoints, le partage des biens, la garde des enfants, etc.).

Sur la question de la déclinaison des structures familiales détaillées selon les statistiques socioéconomiques, le tronc commun du questionnement des enquêtes ménages de l'Insee se révèle assez complet puisqu'il permet de recueillir les informations sur l'ensemble des personnes habitant dans le ménage au moins un mois par an, sur la fréquence à laquelle elles sont présentes dans le ménage. Pour les enfants qui ne passent qu'une partie du temps dans le ménage, le questionnaire permet également de déterminer si l'autre foyer dans lequel il vit est celui de ses parents. Les liens familiaux et les statuts matrimoniaux légaux sont décrits. Cela permet de produire de nombreuses informations grâce à un croisement avec les données recueillies dans le cadre de l'enquête. Tous les croisements ne s'avèrent cependant pas possibles et il convient de privilégier des exploitations dans le cadre d'études, notamment d'études méthodologiques, puisque l'une des difficultés consiste à compter les personnes multirésidentes une fois au moins, mais pas deux.

Des travaux réalisés par l'Ined et l'Insee à partir des troncs communs des enquêtes Ménages sur le pourcentage d'enfants vivant uniquement avec leur mère, leur père ou dans deux logements, reposant sur des hypothèses spécifiques pour gérer les doubles comptes, montrent que, suivant les enquêtes utilisées, la multirésidence peut présenter des résultats différents. Il est possible de décrire les familles monoparentales au sens large, à partir de l'enquête Famille et logements dont l'objet consiste à décrire les structures familiales en se limitant à la résidence principale, mais aussi en élargissant l'analyse aux personnes présentes uniquement une partie du temps³). La CNAF a également réalisé un certain nombre de travaux à partir de la même enquête, notamment dans un *Essentiel CNAF* sur les modalités de résidence des enfants de parents séparés⁴, qui montre que la résidence uniquement chez la mère s'avère plus fréquente lorsque l'enfant est jeune ou arrive à l'adolescence.

Du point de vue plus financier, le tronc commun des ménages comporte de manière systématique des questions sur l'existence d'une pension alimentaire versée ou reçue, sans précision du montant. Dans l'enquête Budget de famille, figurent par ailleurs des questionnements assez complets sur l'existence de versements réguliers à des personnes hors ménage, avec précision du destinataire, du montant, de la fréquence, ainsi que sur le montant des versements reçus. L'enquête Budget de famille permet d'étudier les consommations globales en fonction de la structure familiale, mais elle ne permet pas d'individualiser les dépenses, puisque celles-ci sont recueillies pour la plupart au niveau du ménage.

D'autres sources ont été exploitées dans le cadre des demandes du Haut conseil à la famille et me semblent très prometteuses. Il s'agit des sources fiscales. Nous avons nous-mêmes utilisé l'enquête Revenus fiscaux et sociaux - l'enquête Emploi appariée avec des données fiscales - pour produire des éléments sur les pensions alimentaires déclarées au fisc. Cette enquête présente l'avantage d'offrir une caractérisation du ménage de bonne qualité, puisqu'issue de l'enquête Emploi auprès des ménages. De plus en plus de travaux sont menés autour des données fiscales, notamment des panels constitués par l'Ined et le département d'études économiques de l'Insee pour suivre les personnes qui divorcent ou rompent un PACS durant cinq ans dans les données fiscales, ce qui permet de suivre l'évolution de leurs revenus, de leur logement, de la garde des enfants, des pensions, etc. Nous devons poursuivre nos investissements en la matière, étant précisé qu'il reste une difficulté, liée au fait qu'il s'agit d'une caractérisation uniquement fiscale.

Des travaux de même type peuvent être envisagés sur une plus courte période à partir du répertoire statistique des logements, actuellement utilisé pour étudier les flux de mariages ou de PACS (et de divorces et dissolutions de pacs). Enfin, je mentionnerai l'échantillon démographique permanent qui, dans son enrichissement prévu pour fin 2015, devrait rapprocher les données du recensement déjà présentes dans l'échantillon démographique avec des données fiscales et permettre d'initier l'observation de trajectoires.

Il existe encore bien d'autres sources, notamment l'enquête Patrimoine qui, dans le cadre de son utilisation en panel, sera enrichie d'informations sur la séparation et qui, d'ores et déjà, comporte un module

³ Voir notamment l'Insee première n°1470 et ses données complémentaires (http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1470).

⁴ <https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/139%20-%20ESSENTIEL%20-%20R%C3%A9sidence%20enfants%20separés.pdf>

biographique relativement important puisque l'accumulation du patrimoine dépend aussi de la vie de couple. Le système statistique s'adapte et essaie de prendre en compte les évolutions de la société. Dans des situations complexes, définir à partir de quel seuil un enfant est considéré comme résidant chez deux parents devient difficile. Il faut donc consacrer du temps à l'expertise des sources existantes, leur cohérence, leur apport et leurs limites. Les travaux envisagés par le système statistique gagneraient à être éclairés par des travaux qualitatifs et institutionnels tentant de faire émerger de manière plus précise les catégories d'intérêt.

Je citerai en conclusion des travaux en cours au sein de la statistique publique, des réflexions sur les échelles d'équivalence menées par la Drees, un panorama sur les familles monoparentales que réalise actuellement la Drees. De notre côté, nous travaillons sur l'ancienneté et la durée de la monoparentalité. Enfin, nous souhaitons publier un *Insee Références* sur les couples et la famille fin 2015 visant à illustrer la diversité des situations familiales, documenter les trajectoires et les aspects économiques.

Clotilde LIXI, SDSE, ministère de la Justice

Les sources du ministère de la Justice se révèlent bien moins nombreuses que dans l'ensemble de la statistique publique. Le sujet préoccupe la justice pour le divorce, mais également pour la partie post-divorce, la résidence et la situation des enfants dans les unions libres. Nous disposons de deux sources d'information principales, le répertoire général civil (RGC) qui nous permet d'obtenir un certain nombre d'informations sur les divorces et le post-divorce, des données disponibles depuis 1980, et des enquêtes ponctuelles complémentaires, essentiellement orientées vers la résidence des enfants mineurs. Ces enquêtes nous permettent également de dégager des informations sur les aspects financiers. Des enquêtes « Décisions » ont été menées en 1996, 2003 et 2012. Cette série offre la possibilité de dégager des évolutions. Une enquête est également effectuée auprès des parents divorcés avec enfants mineurs, avec deux vagues d'interrogation sur la même population, à deux ans, et enfin une enquête « Décisions » est en cours sur les déterminants de la prestation compensatoire.

Le Répertoire général civil ne permet pas d'opérer un suivi longitudinal, mais de chiffrer les contentieux par nature d'affaire (problème de résidence, droit de visite ou d'hébergement, pension alimentaire, etc.) et d'identifier des évolutions. Nous avons ainsi publié un *Infostat* après la loi réformant la procédure de divorce en 2004.

Les enquêtes « Décisions » ne constitue pas une enquête proprement dite, mais une remontée d'informations sur les jugements des juridictions. L'ensemble des jugements de divorce et de contentieux familiaux relatifs à la résidence des enfants mineurs de juin 2012 ont ainsi été collectés, soit 5 500 décisions au fond, dont 3 700 provenant des divorces, 1 500 pour des enfants de parents non mariés et 300 résultant des contentieux post-divorce. Nous avons déjà réalisé cette collecte en 1996 et 2003. Les principales données collectées concernent la profession, les revenus et l'âge des parents, l'âge, le rang et le sexe des enfants concernés, ainsi que leur lieu d'habitation avant le divorce, la demande exacte de chaque parent et la décision du juge aux affaires familiales par rapport à la résidence, au droit de visite et à la pension alimentaire. Selon l'enquête 2012, 74 % des enfants résident chez la mère et 82 % des mères perçoivent une allocation d'éducation (CEEE) à la charge du père. La résidence alternée ne touche que 17 % des enfants et 6 % des enfants résident chez leur père. Ces informations sont recueillies au moment du divorce ou de la 1^{ère} décision pour les parents non-mariés. Elles ne prennent pas en compte l'évolution de la situation dans le temps.

A partir de cette enquête post-divorce, nous avons mis au point une enquête qui se déroulera sur deux vagues. La première vague a d'ores et déjà eu lieu. 3 500 personnes, tirées parmi l'ensemble des personnes divorcées présentes dans l'enquête « Décisions » de juin 2012, ont été interrogées en novembre 2012, par téléphone pour identifier la façon dont ils avaient mis en œuvre cette décision de justice. Parmi eux figuraient 1 000 couples, ce qui nous a permis de recueillir à la fois le point de vue de la femme et de l'homme. Nous avons également pu enrichir les données de l'enquête avec l'enquête « Décisions sur la résidence des enfants mineurs ». Les principales problématiques abordées concernaient le contexte au moment de la séparation (accord ou désaccord), la mise en pratique de la décision quatre mois environ après son rendu. Nous avons également souhaité déterminer si la procédure a été bien comprise et quel a été le rôle de l'avocat.

Les analyses peuvent être effectuées du côté des hommes ou du côté des femmes et selon la nature du divorce, contentieux ou par consentement mutuel, la convention ne signifiant pas forcément l'accord des deux parties. Nous sommes en cours d'exploitation de cette enquête et nous devrions interroger cette même population dans une deuxième vague, en fin d'année, suivant une approche plus longitudinale. Nous

étudierons notamment la mise en œuvre de la décision de justice, avec des focus sur le paiement ou non de la pension alimentaire, sur les difficultés au quotidien et l'évolution de la position des parents sur le type de résidence, en particulier en cas de divorce par consentement mutuel, pour déterminer si cette procédure ne donne pas lieu à davantage de contentieux post-divorce.

Les premières exploitations de la 1^{ère} vague d'enquête ont permis de constater un grand décalage entre la demande et le résultat. Quatre mois après le jugement, 25 % des décisions ont été aménagées, à la marge pour 17 % et de manière très importante pour 8 % de ces décisions. Ces aménagements sont en principe réalisés dans la concertation (80 % le sont dans la résidence alternée et 60 % dans les cas de résidence unique). Enfin, même s'ils se disent satisfaits de la décision du juge pour 80 % d'entre eux, les parents envisagent de réviser les modalités de résidence dans le temps. Nous avons effectivement constaté que les enfants en bas âge bénéficiaient d'une résidence unique, la résidence alternée se mettant en place pour des enfants plus âgés avant de revenir à une résidence unique lors de l'adolescence.

L'enquête sur les prestations compensatoires est en cours sur les jugements établis entre le 16 septembre et le 25 octobre 2013, avec deux échantillons, l'un avec et l'autre sans prestation. Nous tenterons d'identifier les différences de structure entre ces deux populations. Ces travaux sont réalisés avec des universitaires sous contrat avec l'ANR. Enfin, à partir de l'année 2015, dans les systèmes d'information remonteront de manière systématique la nature du divorce et la date de celui-ci au moment du contentieux post-divorce. Cela permettra d'intégrer des éléments de temps entre la date de la décision et la date du contentieux. En juin, nous réaliserons un test de collecte de 15 jours.

3. Débat

Chantal CASES

Je tenais à souligner l'apport des hauts conseils – Haut conseil de la famille ici, mais aussi Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, Haut conseil de la santé publique, etc. – dans la réflexion sur la construction, l'amélioration et l'enrichissement du système statistique. Je m'associe au besoin de disposer de statistiques socioéconomiques régulières pour des structures familiales détaillées et complexes. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous demandons une refonte de la feuille de logement du recensement. Cet élément me paraît important et complémentaire des enquêtes, puisqu'il pourra également fournir des informations territoriales. Par ailleurs, nous avons désormais la possibilité de travailler de manière très fructueuse sur les données fiscales. Les chercheurs peuvent également s'en emparer puisque la loi le permet. Pourrions-nous envisager à terme des appariements entre les données de justice et les données fiscales ? Les éléments qui en résulteraient nous apporteraient des informations sur les écarts entre les décisions de justice et les pensions alimentaires, par exemple.

Pascale BREUIL

Nous essayons d'évoluer de manière graduelle sur les appariements. Nous tentons par exemple d'élargir l'échantillon démographique permanent aux données fiscales. D'autres possibilités peuvent être envisagées, mais elles nous paraissent prématurées. Nous devons construire à partir de l'existant, plutôt que d'imaginer un chantier très large que nous pourrions ne pas tenir.

Chantal CASES

Le système statistique public n'a pas forcément vocation à conduire la totalité de cet exercice. Il peut constituer une orientation de recherche, généralisée par la suite le cas échéant.

Pascale BREUIL

Cela pose la question des identifiants et de la méthode d'appariement, une question que nous nous posons sur l'ensemble de nos données. Des réflexions sont en cours pour la statistique publique, mais je doute que toutes les données puissent être appariables à moyens terme.

Clotilde LIXI

Au sein du système d'information du ministère de la Justice, le NIR n'est pas disponible, de même que les noms et prénoms. Nous faisons référence à des numéros de dossier qui ne correspondent pas aux données fiscales. Une évolution du système d'information est en cours, mais seulement dans le domaine pénal pour l'instant. Sur le plan civil, l'appariement me semble difficile, voire impossible, à ce stade.

Jocelyne CABANAL, CFDT

Nous nous associons à la demande de description des différentes formes d'organisation familiale dans des suivis longitudinaux, avec un croisement des données liées à l'emploi. Pour avoir travaillé sur les plans de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, j'ai pu constater les liens qui existent entre certains foyers monoparentaux et la précarité. Il paraît difficile de ne pas les confronter à une réalité de l'évolution des situations d'emploi, d'autant que la définition des types de foyer ne s'avère pas si claire que cela. Certains éléments de langage doivent encore être précisés.

Pascale BREUIL

Nous avons réalisé des analyses en fonction de l'activité des femmes et de la situation de famille dans le cadre d'un *Insee Première* sur les familles monoparentales. *L'Insee Références* que nous proposons sur le couple et la famille vise justement à faciliter l'accès à ces informations.

Pierre AUDIBERT

Je m'associe aux propos de Chantal Cases. Je pense que nous devons veiller à renforcer les liens et les rendre un peu plus systématiques entre les hauts conseils et le Cnis. Se fixer un rendez-vous pour rendre compte de l'avancée des propositions formulées par le Haut conseil à la famille constituerait un bon exemple.

Lucie GONZALEZ

Il serait effectivement bienvenu d'organiser une nouvelle séance pour faire le point des projets que vous aurez pu intégrer dans vos programmes de travail.

4. Proposition d'avis**Dominique ALLAIN**

Je vous propose de voter deux avis, un premier sur la communication et un deuxième sur le fond.

Avis n° 1

« Le Conseil a pris connaissance des orientations figurant dans le rapport du Haut conseil à la famille relatif aux ruptures familiales. Il souligne que les préoccupations d'un meilleur suivi des conséquences des ruptures rejoignent celles du Conseil. Il souhaite continuer à être informé des avancées comme le prévoit le Haut conseil ».

Avis n° 2

« Le Conseil soutient la recommandation du Haut conseil à la famille de suivre de façon régulière les trajectoires de mises en couple et de ruptures et leurs conséquences.

Il préconise de poursuivre les exploitations prévues sur les sources fiscales ou autres sources administratives permettant de suivre ces trajectoires.

Conscient des contraintes de moyens qui s'exercent sur la conception et la production de nouvelles enquêtes auprès des ménages, il invite la statistique publique à expertiser les utilisations possibles des enquêtes existantes puis leur adaptation éventuelle.

Il recommande de préparer un nouvel échange avec les utilisateurs sur ces questions dans des formes qui restent à définir et un calendrier qui n'a pas été précisé ».

Pierre AUDIBERT

Si vous estimez devoir apporter des modifications à ce texte après la séance, nous les intégrerons.

Myriam BOBBIO, UNAF

Pourquoi indiquerions-nous « *conscient des contraintes de moyens qui s'exercent* » ? Nous exprimons des besoins. Il ne nous revient pas d'évoquer ces contraintes de moyens.

Pierre AUDIBERT

Le Conseil suggère d'examiner d'abord les données existantes avant d'envisager de nouvelles enquêtes supplémentaires qui requerront des moyens importants. Nous pouvons indiquer : « *avant d'envisager de nouvelles enquêtes, il invite la statistique publique à expertiser les utilisations possibles des enquêtes existantes* ».

La commission approuve les avis tels que présentés et modifiés en séance.

Sophie BUFFETEAU, Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports

N'envisagez-vous pas de rédiger un avis sur les suites à donner au rapport de Sophie Ponthieux sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur la présentation de ce rapport aux autres commissions ?

Pierre AUDIBERT

Ces éléments figureront dans le compte rendu de la commission. Je pensais porter ce message en ma qualité de secrétaire général du Cnis auprès des autres commissions, mais je prends note de votre demande.

V. DEMANDES D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951

Pierre AUDIBERT

Ce point est sans objet, aucune demande n'ayant été présentée.

CONCLUSION

Pierre AUDIBERT

Je vous remercie d'avoir participé à cette réunion. La prochaine réunion de cette commission se tiendra le 4 novembre prochain.

La séance est levée à 12 heures 40.

DOCUMENTS PREPARATOIRES

- Fiches descriptives des enquêtes présentées
- Moyen terme du Cnis : Bilan de la période 2009-2013
- Moyen terme du Cnis : Orientations et avis de moyen terme 2014-2018 adoptés par l'Assemblée plénière du 30 janvier
- Moyen terme du Cnis : Actes des rencontres et entretiens des utilisateurs sur leurs attentes pour la période 2014-2018
- Rapport « L'information statistique sexuée dans la statistique publique » (Sophie Ponthieux - Insee)
- Rapport « Les ruptures familiales - État des lieux et propositions » (Haut conseil de la famille - HCF)

AVIS D'OPPORTUNITE

Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées

- Enquête sur la participation sociale et culturelle - module secondaire de SRCV 2015 [31](#)
- Enquête Budget des familles 2016-2017 [33](#)
- Enquêtes intermédiaires de l'enquête patrimoine [35](#)
- Dispositif d'enquête pour l'indice des prix à la consommation [36](#)
- Enquête 2015 de comparaison des niveaux de prix à la consommation entre territoires français [39](#)
- Enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) [41](#)
- Enquête sur les loyers auprès des bailleurs sociaux (ELBS) [44](#)

Paris, le 15 mai 2014 n°47 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la participation sociale et culturelle - module secondaire de SRCV 2015

Type d'opportunité : réédition d'enquête réalisée

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 29 avril 2014, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête sur la participation sociale et culturelle - module secondaire de SRCV 2015.

Au questionnaire principal de l'enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages), partie française du dispositif européen EU-SILC (*European Union - Statistics on income and living conditions*) s'ajoute chaque année un module secondaire sur un thème différent défini au niveau de l'Union européenne. Le thème de la participation sociale et culturelle avait déjà fait l'objet d'un module secondaire SILC en 2006.

Ce module secondaire 2015 a pour objectif de mieux connaître la participation sociale et culturelle des individus et d'approfondir les études classiques sur ce thème. Il permettra en outre d'approcher la pauvreté relationnelle et, de manière plus générale, d'étudier les interdépendances entre les divers types de pauvreté : pauvreté monétaire, relationnelle et en conditions de vie. Il sera utilisé au premier chef par Eurostat pour produire plusieurs indicateurs de qualité de la vie, dans la thématique « loisirs et rapports sociaux », mais également en France par les services de l'administration (services statistiques ministériels en particulier) et les chercheurs intéressés par les questions de conditions de vie, en particulier les aspects de pauvreté et d'exclusion.

Les principaux thèmes abordés sont :

la fréquence de participation à des manifestations culturelles ou sportives (*cinéma, spectacle, sites culturels, événements sportifs*),

- La pratique d'activité artistique,

- Les relations avec les proches : famille, amis, voisins (*fréquence de rencontre, capacité à demander de l'aide*),

- Le bénévolat, formel ou informel.

Le module 2015 fait l'objet du règlement n°67/2014 du 27 janvier 2014 de la Commission européenne qui s'inscrit dans le cadre juridique du dispositif statistique EU-SILC mis en place par le règlement n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie. La concertation sur le contenu du module a eu lieu dans le cadre du système statistique européen sous l'égide d'Eurostat.

En France, le questionnaire principal SRCV couvre déjà, sur le thème des conditions de vie, un spectre plus étendu que celui exigé par les règlements européens. Pour 2015, l'Insee aménagera, en liaison avec les services statistiques ministériels concernés, les questions spécifiquement françaises concernant la participation sociale et culturelle pour bien les articuler avec les questions figurant dans le module secondaire européen. Le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du Ministère de la Culture et de la Communication a ainsi été consulté à ce propos⁵ et participe, avec le Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages de l'Insee, au groupe d'exploitation de l'enquête SRCV qui se réunit plusieurs fois par an.

Le champ du module est celui de l'enquête SRCV, c'est-à-dire l'ensemble des ménages⁶ de France métropolitaine. Les unités interrogées sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête annuelle 2015 de SRCV, à savoir un échantillon constitué d'environ 14 000 ménages, dont 3 200 ménages répondant pour la 1^{ère} fois à l'enquête (SRCV étant un panel à échantillon rotatif renouvelé par neuvième).

La collecte aura lieu en mai et juin 2015 grâce à un questionnaire administré en face-à-face par un enquêteur assisté par ordinateur (CAPI) passé dans le prolongement du questionnaire principal de SRCV. Le temps spécifique de passation du module secondaire ne devrait pas dépasser une dizaine de minutes, à l'intérieur d'un temps d'interview fixé à une heure en moyenne pour l'enquête SRCV.

Le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés de la partie transversale de l'enquête SRCV, qui incluent les données du module secondaire 2015, seront transmis à Eurostat en octobre 2016. Les données issues de ce module figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2017 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Références*, *Économie et statistique*) à partir de 2017.

Les fichiers anonymisés (fichier de production et de recherche) seront mis à disposition des chercheurs via le centre Quételet. En cas de demande d'une équipe de recherche, et uniquement après décision favorable du délégué interministériel aux Archives de France, le fichier après redressement (ou une sélection de variables de ce fichier) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce module sur la participation sociale et culturelle.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

⁵ Les questions sur les pratiques culturelles permettront de compléter les données de l'enquête du ministère de la Culture sur les pratiques culturelles des français, dont la dernière édition date de 2008.

⁶ Vivant en logement « ordinaire » et non en collectivités ou sans abri.

Paris, le 15 mai 2014 n°48 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Budget des familles 2016-2017

Type d'opportunité : réédition d'enquête réalisée

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 29 avril 2014, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête Budget des familles 2016-2017. L'enquête s'inscrit dans la succession des enquêtes Budget des familles, réalisées par l'Insee tous les 5 ans environ depuis 1979. La précédente enquête date de 2010-2011.

L'enquête Budget des familles vise à reconstituer toute la comptabilité du ménage en enregistrant la totalité des dépenses, des consommations et des ressources du ménage enquêté. Seules les dépenses socialisées (éducation et santé notamment) y échappent en grande partie puisque ne donnant pas lieu à débours des ménages.

L'étude des dépenses constitue l'objectif traditionnel et central de l'enquête : sont enregistrés leur montant et leur nature, ventilée dans une nomenclature européenne d'environ 900 postes budgétaires. Toutes les dépenses sont couvertes, y compris celles qui ne relèvent pas de la consommation finale effective de biens et services au sens des Comptes Nationaux : impôts et taxes, primes d'assurances, achats de logements, gros travaux dans le logement, transferts inter-ménages, achats de biens d'occasion, et remboursements de crédits notamment.

Outre les dépenses proprement dites, l'enquête recueille également des éléments d'information sur les consommations qui ne donnent pas lieu à dépense : autoconsommation alimentaire, principaux avantages en nature fournis par l'employeur ou une autre personne (disposition d'un logement, d'un véhicule, fourniture gratuite d'électricité, de gaz, ...).

L'enquête entend mettre les ressources des ménages en regard de leurs dépenses. Les ressources seront collectées sous deux formes : par questionnement direct du ménage sur son revenu courant et par appariement avec les fichiers fiscaux et sociaux pour son revenu de l'année civile précédant la date à laquelle le ménage est enquêté.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Les enquêtes " Budget de Famille " fournissent une estimation de la consommation moyenne des différents biens et services : elles contribuent donc à mettre au point le compte des ménages des comptes nationaux, ainsi que les pondérations de l'indice des prix à la consommation ; elles complètent la mesure (annuelle) de la consommation agrégée par la Comptabilité nationale par une mesure effectuée au niveau microéconomique⁷ ; elles procurent des données de cadrage pour des enquêtes spécialisées abordant les dépenses dans des domaines particuliers (alimentation, loisirs, biens durables, logement...).

Il n'existe pas actuellement de règlement européen sur ces enquêtes, mais un accord informel ("*gentlemen's agreement*") entre la plupart des pays de l'Union européenne et Eurostat pour actualiser des données sur les budgets des ménages tous les 5 ans environ et des recommandations pour harmoniser les enquêtes correspondantes.

L'enquête est réalisée sous la direction d'un comité de pilotage interne à l'Insee. Son objectif est de rester aussi proche que possible, dans le questionnaire comme dans le protocole, de l'enquête 2010-2011, même si le comité d'exploitation de cette précédente édition permettra de faire émerger d'éventuelles demandes d'évolution de la part des utilisateurs.

L'enquête concerne tous les ménages⁸ de France métropolitaine et des Dom, y compris Mayotte. Les ménages sont tirés au sort dans l'échantillon-maître constitué à partir des enquêtes annuelles de recensement. L'échantillon est calibré pour une cible de 10 000 ménages répondants en métropole et de 1 000 ménages répondants dans chacun des cinq Dom.

L'enquête s'étend d'avril 2016 à mars 2017⁹ et se déroule en deux visites auprès de toutes les unités de vie du ménage. La durée de chaque visite, fonction du nombre des dépenses du ménage, est d'une heure en moyenne. L'enquêteur interroge en face à face la personne la plus au fait des dépenses du ménage selon un questionnement assisté par ordinateur portable. En outre, lors de la première visite, chaque membre du ménage de 14 ans ou plus se voit remettre un carnet de comptes : il lui est demandé d'y noter toutes ses dépenses pendant une semaine. La tenue du carnet de comptes est relativement astreignante mais cette contrainte est atténuée par la possibilité, pour les enquêtés, de se contenter de coller dans le carnet les tickets de caisse.

Des tableaux de résultats¹⁰ seront publiés via le site de l'Insee ou son service de réponse à la demande. La proximité des questionnaire et protocole de l'enquête avec ceux de la précédente édition devrait permettre de reconduire à l'identique une large part des traitements statistiques réalisés et donc de réduire les délais de diffusion des données.

Un fichier de production et de recherche sera mis à disposition des chercheurs par l'intermédiaire du centre Quételet. Ce fichier ou des extraits de ce fichier seront transmis à d'autres organismes publics (services statistiques ministériels, Eurostat) ou privés (bureaux d'études) dans le cadre de conventions spécifiques ou de licences d'usage.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête pour l'ensemble du dispositif évoqué ci-dessus (collecte en deux visites, tenue de carnet de compte, appariements post-enquête...).

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

⁷ Rendant possible, entre autres, l'élaboration (en cours) de comptes par catégorie de ménage, la production d'indices catégoriels de prix à la consommation ou des exercices de micro-simulation.

⁸ Vivant en logement « ordinaire » et non en collectivités ou sans abri.

⁹ La décomposition de la collecte en 6 vagues de 8 semaines permet d'assurer une représentation équilibrée de chaque période de l'année.

¹⁰ Seulement au niveau France entière et éventuellement ZEAT (zones d'aménagement du territoire), la représentativité n'étant pas assurée aux niveaux géographiques plus fins (régions...).

Paris, le , le 15 mai 2014 n°49 /H030

AVENANT A L'AVIS D'OPPORTUNITÉ DE L'ENQUETE PATRIMOINE 2014
Enquêtes intermédiaires 2015-2016

Type d'opportunité : enquêtes panel.

Périodicité : annuelle.

Demandeur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 4 juin 2013, la commission Démographie et questions sociales a émis un **avis d'opportunité favorable** au projet d'enquête Patrimoine 2014 (n°91 /H030 du 11 juin 2013).

L'enquête Patrimoine est dorénavant panéalisée et aura lieu tous les trois ans. Néanmoins, notamment pour mieux assurer le suivi des individus, l'Insee a prévu de mener des enquêtes intermédiaires annuelles légères qui traiteront essentiellement de thèmes auparavant inclus dans l'enquête principale, donc sans alourdissement global de la charge des enquêtés. Ces enquêtes seront collectées au moyen de questionnaires papier auprès des individus appartenant au panel.

L'enquête 2015 portera sur l'aversion au risque. Le thème de l'enquête 2016 n'est pas encore fixé.

Au cours de sa réunion du 29 avril 2014, la commission « Démographie et questions sociales » a été informée de cet aménagement du dispositif initial.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ces enquêtes intermédiaires.

L'opportunité est accordée pour les deux années 2015 et 2016 précédant la réédition de l'enquête en 2017.

Paris, le 15 mai 2014 n°50 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Dispositif d'enquête pour l'indice des prix à la consommation

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : mensuelle

Demandeur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 29 avril 2014, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet de dispositif d'enquête pour l'indice des prix à la consommation (IPC).

L'IPC est l'instrument officiel de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des biens et des services consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution « pure » de prix, c'est-à-dire à qualité constante des produits consommés.

L'IPC est publié mensuellement par fonction de consommation (ou unité de besoins des ménages). La nomenclature de base est fondée sur la déclinaison européenne de la nomenclature internationale COICOP (*classification of individual consumption by purpose*). Une documentation détaillée des regroupements publiés par l'Insee est en ligne sur son [site](#).

L'IPC joue un triple rôle :

- économique : il permet de suivre mensuellement l'inflation. L'IPC est également utilisé comme déflateur de nombreux agrégats économiques pour calculer des évolutions en volume ou en termes réels ;
- socio-économique : l'IPC, publié au Journal Officiel chaque mois, sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères ainsi que le SMIC. Il sert également depuis début 2008 au calcul de l'indice de référence des loyers ;
- monétaire et financier : les indices de prix ont fait l'objet d'un travail d'harmonisation coordonné par Eurostat, tant au plan des méthodes que des données produites. Les indices de prix à la consommation harmonisés (IPCH) ainsi obtenus ne se substituent pas aux IPC nationaux : ils sont destinés aux

comparaisons internationales et au calcul d'un indice de prix pour l'Union européenne¹¹. La mise en place de l'Union monétaire a renforcé le rôle de l'IPCH, principal instrument de pilotage de la politique monétaire dans la zone euro. Les indices de prix IPC ou IPCH sont aussi utilisés pour l'indexation sur l'inflation d'instruments financiers.

Les évolutions méthodologiques de l'IPC découlent de bonnes pratiques ou de règlements européens, mais résultent également des examens effectués par la division des prix à la consommation de l'Insee des demandes des enquêteurs, des sites prix ou d'utilisateurs qui s'expriment notamment dans le cadre du Cnis.

L'IPC couvre l'ensemble des biens et services marchands consommés sur le territoire national par les ménages résidents et non résidents. Son champ théorique se définit comme celui de la consommation finale effective marchande des ménages. Le taux de couverture de l'IPC dépasse 95 % de ce champ¹².

L'enquête est réalisée sur l'ensemble du territoire français (métropole et départements d'outre-mer). Les relevés de prix sont réalisés chaque mois selon un calendrier, établi annuellement, de quatre semaines de collecte consécutives synchronisées avec le mois calendaire, auprès des points de ventes au détail ou des sites de vente en ligne.

Les relevés d'un peu plus de 1 000 familles de produits, appelées « variétés », sont effectués dans 100 agglomérations de plus de 2 000 habitants auprès d'environ 27 000 points de vente (onze formes de vente sont distinguées) et 200 sites internet. Le croisement de ces trois critères (géographique, type de produit et type de point de vente) aboutit à suivre un échantillon d'un peu plus de 120 000 séries (produits précis dans un point de vente donné).

L'Insee dispose d'un réseau d'enquêteurs répartis sur l'ensemble du territoire, qui relèvent tous les mois près de 200 000 prix dans les points de vente¹³. La collecte sur le terrain est répartie sur les jours ouvrés des quatre semaines de collecte mensuelle.

À ces prix relevés sur le terrain s'ajoutent environ 100 000 tarifs collectés de façon centralisée ou fournis par des partenaires institutionnels publics ou privés¹⁴.

L'échantillon est mis à jour annuellement pour tenir compte de l'évolution des comportements de consommation et, notamment, pour introduire des produits nouveaux ou a contrario ne plus suivre les prix de produits dont la consommation tend à décliner, voire disparaître.

Les pondérations utilisées pour agréger les 21 000 indices élémentaires (croisement variété x agglomération dans le cas général) sont également mises à jour annuellement¹⁵. Ces pondérations représentent la part des consommations des ménages couvertes par l'IPC et sont obtenues, pour la plupart, à partir des séries annuelles de la consommation des ménages de la Comptabilité nationale.

L'IPC d'un mois donné est publié mensuellement autour du 13 du mois suivant. D'autres indicateurs complémentaires sont publiés en même temps : indice d'ensemble corrigé des variations saisonnières, indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales (inflation sous-jacente), IPCH et indice de la grande distribution.

Les principales publications sont les suivantes : les *Informations Rapides* sur l'IPC donnent les principaux résultats détaillés avec un commentaire, les *Informations Rapides* sur l'indice des prix dans la grande distribution sont publiées mensuellement à la même date et présentent des indices par circuit de distribution pour les produits de grande consommation ; enfin, l'*Informations Rapides* sur les moyennes annuelles d'indices paraît en janvier de l'année (n+1). Un bilan de l'année achevée est publié dans le *TEF (Tableaux de l'économie française)*. Des *Insee Première* thématiques sont également publiés ponctuellement. Des

¹¹ Dans le cas de la France, l'IPC et l'IPCH ont des évolutions assez voisines, reflet de leur proximité méthodologique, bien que leurs champs diffèrent quelque peu.

¹² Les secteurs actuellement non couverts concernent les services hospitaliers privés, les jeux de hasard et l'assurance-vie.

¹³ Certains produits dont les prix peuvent fortement évoluer en cours de mois, comme les fruits et légumes frais, donnent lieu à plusieurs observations mensuelles.

¹⁴ Par exemple EDF, les opérateurs de télécommunications, la SNCF, les services publics locaux, la Direction générale de l'aviation civile, la Caisse nationale de l'assurance maladie, l'Autorité de régulation et de contrôle des communications électroniques et de La Poste...

¹⁵ L'IPC est un « indice de Laspeyres » chaîné annuellement.

indices territoriaux sont diffusés dans chaque département d'outre-mer (dans des publications spécifiques) et pour la métropole dans son intégralité.

Les données mensuelles de l'IPC, les séries longues ainsi que des éléments de méthodologie sont présentés sur le [site internet](#) de l'Insee, avec la possibilité de télécharger les derniers numéros des *Informations Rapides* et les séries longues des indices, publiés sur la *Banque de Données Macroéconomiques*.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à l'ensemble du dispositif d'enquête décrit ci-dessus.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Paris, le 15 mai 2014 n°51 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête 2015 de comparaison des niveaux de prix à la consommation entre territoires français

Type d'opportunité : Réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : quinquennale

Demandeur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 29 avril 2014, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête 2015 de comparaison des niveaux de prix à la consommation entre territoires français.

L'enquête, dont la dernière édition a eu lieu en 2010, permet de comparer les niveaux des prix à la consommation entre territoires, à produits aussi identiques que possible. Elle s'apparente donc à une enquête sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) telle que la pratique Eurostat pour ce qui concerne la consommation des ménages. L'enquête s'appuie autant que possible sur les relevés réalisés pour l'indice des prix à la consommation (IPC) mais le rapprochement de produits entre territoires implique un complément d'enquête terrain spécifique.

Des écarts de niveaux de prix sont calculés par grands secteurs ou par grande fonction ainsi que pour l'ensemble de la consommation. Les écarts sont calculés pour différents paniers de consommation, notamment ceux des départements d'outre-mer et celui du territoire métropolitain pour mesurer l'impact des différents modes de consommation entre territoires. S'agissant de la métropole, l'enquête donnera lieu, en 2015, à une comparaison Paris / province. Cette comparaison servira, entre autres, à l'estimation de coefficients spatiaux (rapport de prix : Total France / Unité urbaine de Paris) pour l'enquête PPA.

Cette enquête répond aux besoins exprimés par le Ministère de l'Outre-Mer¹⁶, à ceux des Comptes Nationaux (eux-mêmes répondant à des règlements européens) et à l'engagement pris par l'Insee, lors de la dernière édition, de la reconduire désormais à un rythme quinquennal. Pour la mise en œuvre de l'édition 2015¹⁷, deux instances internes à l'Insee ont été mises en place et se réunissent régulièrement : un comité

¹⁶ Accord cadre N° 2013 064NF entre la Délégation générale de l'Outre-mer et la direction générale de l'Insee 2013-2015.

¹⁷ dont la réalisation a été actée par le comité de direction de l'Insee le 16 décembre 2013.

de pilotage, composé de représentants des directions régionales et de la direction générale et chargé de fixer les principales orientations, tant en termes d'objectifs que d'organisation ; un comité de suivi de configuration similaire sous un format allégé.

L'enquête vise à couvrir l'ensemble des biens et services marchands consommés sur le territoire national par les ménages. Elle est réalisée en métropole et dans les départements d'outre-mer (Dom).

Pour la métropole, une large part des données sera constituée à partir des relevés de prix réalisés dans le cadre de l'IPC, complétée par un appoint de l'ordre d'un peu plus de 8 000 relevés en Corse et 4 300 sur le territoire métropolitain continental pour permettre une comparaison Île-de-France /province. Pour les Dom, un peu plus 8 000 relevés seront effectués à Mayotte et près de 4 000 dans les quatre autres départements ultramarins.

L'échantillon de « séries » enquêtées est, comme pour l'IPC, établi par croisement de trois critères (géographique, type de produit et type de point de vente) pour représenter la diversité des produits et modes d'achat des consommateurs. Les relevés d'un peu plus de 400 familles de produits (« articles »), consommés à la fois en métropole et dans les départements d'outre-mer, seront effectués dans un groupe d'agglomérations de plus de 2 000 habitants¹⁸ auprès d'un ensemble de points de vente de tous types.

La collecte de ces prix à relever sur le terrain aura lieu au cours du mois de mars 2015 et sera assurée par le réseau des enquêteurs prix de l'Insee. S'y ajouteront les tarifs collectés directement auprès d'organismes privés ou publics¹⁹, majoritairement dans le cadre de l'IPC. Pour les loyers, les résultats de l'enquête sur le logement de l'Insee seront utilisés.

La publication des résultats est prévue pour le dernier trimestre 2015. Elle prendra la forme, comme en 2010, d'un quatre-pages national (*Insee Première*) et d'articles dans les revues régionales de l'Insee. Le niveau de diffusion des résultats correspondra aux grandes fonctions de consommation (partition de la consommation en 12 regroupements).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête pour l'ensemble du dispositif évoqué ci-dessus.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

¹⁸ douze sur le territoire métropolitain continental, quatre en Corse et une dizaine dans les Dom.

¹⁹ tels qu'EDF, les opérateurs de télécommunications, la Caisse nationale d'assurance maladie, les services publics locaux...

Paris, le 15 mai 2014 n°52 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat (PPA)

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : semestrielle (six enquêtes sur un cycle triennal)

Demandeur : Insee, Direction des Études et des Synthèses Économiques (DESE), Département des Comptes Nationaux

Au cours de sa réunion du 29 avril 2014, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat (PPA), pilotée conjointement par Eurostat et l'OCDE depuis 1980 et mise en œuvre en France par l'Insee.

L'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat a pour objectif de calculer les PPA, construction statistique associant niveau relatif des prix et taux de change. Il s'agit de la seule enquête statistique qui permette les comparaisons internationales de prix et de volumes sur l'ensemble du champ des dépenses de consommation des ménages, des dépenses des administrations publiques, et de la formation brute de capital fixe des unités résidentes

Les PPA sont des taux de conversion monétaire associant taux de change monétaire et niveau relatif des prix. Ils égalisent les pouvoirs d'achat des différentes monnaies : une somme d'argent donnée, convertie au moyen des PPA en différentes monnaies, permettra d'acheter le même panier de biens et services dans tous les pays considérés.

Les enquêtes de prix à la consommation PPA visent à connaître les prix de l'ensemble des biens et services consommés par les ménages à partir d'un panier commun à tous les pays participant au programme. Six enquêtes se succèdent sur un cycle de trois ans qui portent sur un ou plusieurs thèmes :

- alimentation, boisson, tabac ;
- apparence (habillement et chaussures) et bien être de la personne ;
- maison et jardin (dont biens durables hors meubles) ;

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

- transports hôtels et restaurants ;
- services ;
- santé (produits et services médicaux) et meubles.

Les collectes durent cinq semaines, chaque année en avril-mai puis en octobre-novembre. Les enquêteurs disposent d'un carnet de tournée papier personnalisé où sont portés les articles dont ils doivent enquêter le prix (avec leurs caractéristiques très détaillées dans le souci que les articles comparés internationalement soient identiques) et le type de magasin où doit être fait le relevé. Les enquêteurs sont affectés à un secteur géographique donné de l'agglomération parisienne. Les types de magasins et les secteurs géographiques sont déterminés à partir de la base de sondage de l'indice des prix à la consommation (IPC). Les données sont ensuite extrapolées au niveau national grâce à des coefficients spatiaux calculés à partir des données de l'IPC complétées par celles issues de l'enquête de comparaison des niveaux de prix à la consommation entre territoires français.

Outre la consommation des ménages, le programme PPA appréhende également les dépenses de consommation finale des administrations publiques, ainsi que la formation brute de capital fixe, par le biais de questionnaires spécifiques.

L'enquête est rendue obligatoire par le Règlement n°1445/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007. L'OCDE, Eurostat, la Commission européenne et l'ONU en sont les principaux destinataires publics. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme de comparaison internationale (PCI) dont le Programme de Comparaison Européenne (PCE) est la déclinaison au niveau de l'Europe.

Les instances de coordination qui regroupent les responsables nationaux PPA se tiennent au niveau européen avec :

- deux réunions des « coordinateurs PPA » (tous les semestres),
- une réunion du Groupe de Travail à Eurostat une fois par an,
- une réunion générale à l'OCDE une fois par an.

Le plan d'exploitation et de diffusion des résultats est le suivant :

- *au niveau européen* :

- communiqué de presse deux fois par an présentant les données de PIB et de consommation des ménages par habitant exprimés en Standard de Pouvoir d'Achat ;
- publication des comparaisons de prix pour les pays de l'Union européenne par groupes de produit dans la collection *Statistiques en bref* d'Eurostat ;
- les indices de comparaisons de prix et de volumes par groupe de produits et par pays dans les bases de données en ligne d'Eurostat et de l'OCDE.

- *au niveau national* :

- deux fois par an, une note au Directeur Général de présentation des données de prix et de volume du PIB et de la consommation des ménages des pays de l'UE ;
- un *Insee Première* sur la comparaison des prix et des volumes de la consommation des ménages dans l'UE.

Des chercheurs en sciences économiques, des entreprises multinationales sont également utilisateurs de l'enquête.

Des résultats détaillés sont diffusés et accessibles au public dans les bases de données en ligne d'Eurostat et de l'OCDE.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête y compris concernant les projets évoqués ci-dessus (collecte informatisée...).

L'opportunité est accordée pour deux cycles triennaux (six années) à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Paris, le 15 mai 2014 n°53 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les loyers auprès des bailleurs sociaux (ELBS)

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : trimestrielle

Demandeur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 29 avril 2014, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête sur les loyers auprès des bailleurs sociaux (ELBS).

L'enquête auprès des bailleurs sociaux (ELBS) concourt à la connaissance conjoncturelle des évolutions de loyers dans le parc social. Elle collecte trimestriellement les loyers du parc social auprès des bailleurs. Les données collectées sont principalement les loyers pratiqués et quelques caractéristiques physiques des logements.

L'indice calculé grâce à cette enquête s'intègre dans le dispositif global de collecte conjoncturelle des loyers, qui inclut également l'enquête Loyers et charges auprès des ménages pour le secteur libre. L'indice général des loyers est obtenu par agrégation des deux sous-indices et entre dans le calcul des deux indices généraux de prix à la consommation l'IPC et l'IPCH (IPC harmonisé sous règlement européen).

Le champ d'ELBS est l'ensemble des résidences principales possédées par un bailleur social, louées vides, dont l'usage essentiel est l'habitation. L'enquête porte sur les logements possédés par les organismes HLM : Offices publics d'HLM, Sociétés Anonymes d'HLM, Sociétés d'Économie Mixte. Son périmètre géographique actuel est la France métropolitaine, mais l'extension à la Guadeloupe est programmée pour 2016²⁰.

Les fédérations de bailleurs (Union Sociale pour l'Habitat et Fédération des Entreprises Publiques Locales) ont été contactées en 2009, lors du lancement de l'enquête en métropole. L'enquête se déroule avec l'adhésion de tous les bailleurs (à l'exception de l'Agence Foncière Logement) qui y répondent par transfert de fichiers. En 2015, préalablement au renouvellement de l'échantillon²¹ en métropole et à l'extension du

²⁰ En préalable à une généralisation à l'ensemble des Départements d'outre-mer (Dom) dans les années qui suivront.

²¹ L'échantillon des bailleurs et des logements est mis à jour tous les cinq ans.

dispositif à la Guadeloupe, l'Insee rencontrera de nouveau tous les bailleurs échantillonnés au cours d'une visite destinée à leur expliquer le protocole d'enquête et à les aider pour la mise au point du transfert de données (tests menés lors d'une « pré-enquête »).

L'échantillon de logements sera tiré dans le répertoire du parc locatif social (RPLS) du Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'écologie, du développement Durable et de l'énergie²². Une centaine de bailleurs sociaux seront enquêtés, pour un échantillon de 3000 logements environ en métropole et 150 en Guadeloupe.

Après la pré-enquête de 2015, l'enquête ELBS entrera en phase courante en 2016 avec un échantillon renouvelé à partir de janvier. Sa périodicité est trimestrielle, eu égard à la demande d'Eurostat de disposer de résultats mensuels. Les bailleurs doivent y répondre dans un délai d'un mois et demi maximum.

Un groupe de travail se réunit périodiquement pour traiter des questions d'échantillonnage et de calcul de l'indice. Un comité de suivi assure la coordination des différentes opérations.

Les évolutions de loyers sectorielles sont calculées selon un calendrier établi pour l'indice des prix à la consommation :

- mi-février, début mai, début août et début novembre, pour le secteur libre (via l'enquête Loyers et Charges),
- un mois plus tard pour le secteur social avec ELBS ainsi que pour l'agrégation du libre et du social.

L'indice trimestriel continuera à être mensualisé comme à l'heure actuelle : l'indice des prix à la consommation publie chaque mois un indice global des loyers, qui inclut deux mois sur trois une composante estimée²³. Sa mise à disposition via le support « *Informations rapides* » de l'Insee sera effective en 2014.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête pour l'ensemble du dispositif ELBS décrit ci-dessus (pré-enquête 2015, enquête en phase courante à partir de 2016) y compris les projets évoqués (extension à l'ensemble des Dom).

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

²² Pour ne pas peser sur les petits bailleurs sociaux, ceux qui ont un parc de moins de 30 logements ont été exclus du champ. Ils représentent moins de 0,01% de l'ensemble des logements, leur impact sur l'indice général est donc quasi-nul.

²³ sur la base de modèles de prévision économétriques.